

Distr.  
RESTREINTE

UNEP/IG.56/3  
12 juin 1985

FRANCAIS  
Original: ANGLAIS

Quatrième réunion ordinaire des Parties contractantes  
à la Convention pour la protection de la mer  
Méditerranée contre la pollution et aux  
protocoles y relatifs

Gênes, 9 - 13 septembre 1985

**RAPPORT DU DIRECTEUR EXECUTIF SUR L'ETAT D'AVANCEMENT  
DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE EN 1984 ET 1985 ET  
RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES ACTIVITES A ENTREPRENDRE  
PENDANT L'EXERCICE BIENNAL 1986-1987 AVEC LES PROPOSITIONS  
BUDGETAIRES Y RELATIVES**

Table des matières

Texte du rapport	Pages
I. Planification intégrée du développement et de la gestion des ressources du bassin méditerranéen	3
II. Programme à long terme de surveillance continue et de recherche en matière de pollution dans la mer Méditerranée	9
III. Convention cadre et protocoles y relatifs avec leurs annexes techniques	19
IV. Incidences institutionnelles et financières du Plan d'action	25
Annexe I	Recommandations du Directeur exécutif aux Parties contractantes
Annexe II	Position au 31 mars 1985 des signatures et ratifications
Annexe III	Position au 31 décembre 1984 des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée
Annexe IV	Position au 31 décembre 1984 des dépenses de 1984 et des engagements pour 1985 et des engagements pour 1985 et propositions budgétaires pour 1986 et 1987
Annexe V	Budget du programme proposé pour 1986 et 1987
Annexe VI	Répartition des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour l'exercice biennal 1986 - 1987
Annexe VII	Mouvements de trésorerie révisés 1984 - 1987

## INTRODUCTION

1. De nouveaux progrès ont été accomplis, en 1984, dans la mise en oeuvre du Plan d'action pour la Méditerranée. Le nouveau Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées a été installé à Tunis; le Centre PAP a développé une gamme complète d'activités; la surveillance continue et la recherche ont été poursuivies dans l'ensemble des Etats côtiers; les autorités grecques ont mené à bon terme le processus de ratification de l'accord de siège pour l'Unité de coordination d'Athènes.
2. Dans le même temps, le Plan Bleu a été affecté par la fermeture de son organisation de soutien; on a enregistré un manque de 1.5 million de dollars dans les montants convenus des contributions et les Etats membres n'adressent toujours pas leurs rapports de manière satisfaisante.
3. Néanmoins, comme les Parties contractantes s'appêtent à examiner les enseignements de leurs dix années de coopération, elles peuvent être légitimement fières de leur programme commun qui est en mesure d'atteindre les objectifs qu'elles s'étaient assignés en 1975.

### I. PLANIFICATION INTEGREE DU DEVELOPPEMENT ET DE LA GESTION DES RESSOURCES DU BASSIN MEDITERRANEEN

#### A. LE PLAN BLEU

4. La décision de lancer la deuxième phase du Plan Bleu a été prise en 1984 par les Parties contractantes, conjointement à l'approbation des modalités de son exécution. Le secrétariat a entamé des négociations avec le centre MEDEAS. Des circonstances imprévues ont conduit ce dernier à décider la réduction puis l'arrêt de ses activités en 1984, et pour finir sa propre dissolution en 1985.
5. Ces développements ont entraîné des répercussions sérieuses sur le calendrier et le programme du Plan Bleu, ainsi que pour son personnel, et notamment la mise en place des structures scientifiques du Plan Bleu, à savoir l'équipe permanente et le réseau d'institutions méditerranéennes approuvés par les Parties contractantes. De ce fait, on a dû surseoir au recrutement de chercheurs à temps plein, à la désignation d'un consultant de haut niveau pour le Sud, et les activités du programme ont été réduites. Toutefois, nonobstant ces difficultés, les activités énumérées ci-après ont pu se dérouler, tandis qu'était lancée l'activité très importante sur les scénarios.
6. En dépit de ces difficultés, les activités suivantes ont été menées, dont la plus importante, celle des scénarios méditerranéens.
7. Les activités concernant les scénarios méditerranéens ont comporté :
  - S** la première réunion du groupe d'étude sur les scénarios méditerranéens (Nice, 22 - 23 novembre 1984) au cours de laquelle a été planifiée une procédure de travail des scénarios, à savoir : conception des scénarios, mise au point des scénarios, synthèse et établissement des résultats;

- S un certain nombre d'études d'appoint menées par l'équipe restreinte du Plan Bleu et des consultants : projet de bibliothèque; rapport sur les études globales et les modèles méditerranéens; base de données économétriques devant servir à établir des corrélations économiques et à extrapoler des tendances;
  - S dans le cadre du Plan Bleu, il a été élaboré un micro-modèle sur l'évolution de la pyramide des âges;
  - S une enquête sur l'alimentation et l'agriculture qui avait été lancée en 1983 a été achevée en 1984;
  - S une enquête sur le transport des hydrocarbures (pétrole et gaz naturel) en Méditerranée qui avait été lancée en 1983 a été achevée à la fin 1984;
  - S une étude sur la comparaison méthodologique des mécanismes de développement de diverses zones littorales touristiques a été menée en 1984;
  - S une étude sur la comparaison de méthodes similaires d'inventaire du littoral, orientées vers l'"inventaire dynamique", a été menée en 1984;
  - S le Comité d'orientation a tenu deux réunions, en mai et septembre 1984, et une autre en février 1985 à Sophia Antipolis; au cours de ces réunions, il a été procédé à l'examen des études réalisées dans le cadre du Plan Bleu;
  - S une réunion avec la Cassa per il Mezzogiorno (Rome, 21-24 mai 1984) a permis d'examiner l'expérience acquise par cet organisme dans le financement d'un vaste programme de développement du sud de l'Italie;
  - S un séminaire mixte PAP/CAR a été organisé sur le thème du tourisme nautique et de son impact sur l'environnement (Cannes, 27 - 28 septembre 1984). Le grand nombre des participants a témoigné de l'essor considérable de cette activité touristique dans le nombreux pays méditerranéens.
8. Le rapport annuel pour 1984 ainsi que le programme et le budget proposés pour 1986-1987 ont été examinés au cours de la réunion conjointe des structures focales nationales du Plan Bleu et du PAP (Athènes, 6 - 9 mai 1985). Les recommandations formulées à cette occasion sont contenues dans le rapport de la réunion qui a été diffusé au titre de document UNEP/WG.129/8. Ces propositions reposent sur la poursuite d'un soutien offert par un pays hôte pour 1986-1987 et elles devront être confirmées lors de la présente réunion.
9. Au cours de la période 1986-1987, le Plan Bleu (deuxième et troisième phases) trouvera son achèvement. La cinquième réunion des Parties contractantes prendra en considération les propositions d'activités futures dans le secteur socio-économique, propositions fondées sur l'expérience acquise au cours de la réalisation du Plan Bleu.

10. La réunion inter-gouvernementale des Etats côtiers de la Méditerranée (Split, 1977) a défini le Programme d'actions prioritaires (PAP) et le Plan Bleu (PB) comme les deux activités indépendantes mais de soutien mutuel grâce auxquelles les objectifs de la planification intégrée et de la composante "gestion" seront atteints. Ainsi, la coopération et la coordination entre ces deux activités doivent être encore renforcées. Pour atteindre ces objectifs, on a institué la pratique de réunions régulières PB/PAP. Au cours de l'année 1984, cinq réunions se sont tenues à cet effet. Une réunion conjointe des structures focales du PAP et du Plan Bleu s'est déroulée à Athènes, du 6 au 9 mai 1985 (UNEP/WG.129/8).

11. La documentation de la première phase, sous une forme convenablement révisée, a été mise à la disposition de la réunion conjointe du Plan Bleu et du Programme d'actions prioritaires (Athènes, 6 - 9 mai 1985); elle est en cours de publication aux fins d'une vaste diffusion.

12. Le Directeur exécutif recommande que les activités proposées, ainsi que le budget du Plan Bleu pour 1986-1987 tel qu'il est présenté à l'annexe V, soient approuvés par les Parties contractantes lors de la présente réunion.

## B. PROGRAMME D'ACTION PRIORITAIRES

13. Les activités du Centre PAP ont connu un essor constant en 1984-1985 grâce à des disponibilités financières et à de meilleurs contacts avec les structures focales nationales. Les travaux se sont poursuivis dans le cadre des actions prioritaires ci-après.

14. Des répertoires des institutions et experts spécialisés dans la gestion des ressources en eau, les sources renouvelables d'énergie, et l'aquaculture ont été publiés et diffusés. Pour 1986-1987, l'objectif consistera à mettre à jour ces répertoires.

15. Des répertoires des institutions et experts spécialisés dans les établissements humains, le tourisme et la protection des sols sont en cours de préparation. Une version préliminaire de ces répertoires sera diffusée aux structures focales PAP/Plan Bleu.

16. Des missions ont été effectuées dans divers pays à propos du développement des ressources en eau pour les îles et les régions littorales isolées. Une réunion d'experts a été organisée par la suite en coopération avec l'OMS en vue de définir l'aide qui pourrait être apportée aux Etats et des propositions dans ce sens ont été faites aux Structures focales. Un séminaire aura lieu en 1985 pour examiner les activités et préparer des recommandations. Deux séminaires sont prévus en 1986/1987 afin d'examiner les études de cas qui auront été élaborées et de recommander le suivi du projet. Ce projet a suscité un vif intérêt dans de nombreux pays méditerranéens.

17. Dans les documents relatifs à la planification intégrée et à la gestion des zones littorales, l'accent a été mis sur les nombreux problèmes communs, à savoir: absence d'une planification systématique et conséquente dans maintes zones littorales; urbanisation excessive de la frange littorale; prise en compte insuffisante des rapports entre la côte et l'arrière-pays, etc. Les résultats de cette action prioritaire seront examinés lors d'une réunion d'experts et d'un séminaire qui se tiendront à cet effet en novembre 1985. Deux ateliers seront organisés en 1987.

18. Préparatifs amorcés en 1984 sur la rénovation et la reconstruction des établissements historiques. Les rapports nationaux ont souligné que, dans la plupart des pays méditerranéens, on a abordé les pratiques de protection et de rénovation en se fondant sur la doctrine de la protection active et sans faire suffisamment appel aux moyens qu'offre la législation dans ce domaine. Au cours de l'année 1985, une réunion d'experts et un séminaire ont été organisés en mars et mai 1985.

19. Des rapports sur l'aménagement des zones sismiques ont illustré le degré de risque sismique dans diverses régions étudiées, les méthodes permettant de préciser le degré prévisible de vulnérabilité et les risques sismiques, ainsi que diverses expériences d'aménagement de ces zones. Un séminaire a été organisé en juin 1985 pour permettre un échange de vues sur les enseignements acquis à ce sujet et définir de nouveaux moyens de coopération au cours des années 1986-1987. Des démarches ont été entreprises afin d'assurer la participation d'organisations internationales compétentes à cette action prioritaire.

20. Dans le cadre de l'action prioritaire sur la collecte et le rejet des déchets solides et liquides, la Conférence sur la pollution de la mer Méditerranée se tiendra à Split en octobre 1985. Cette conférence est organisée par l'Association yougoslave sur la protection de l'eau avec l'aide et l'assistance de l'Association internationale sur la recherche et la lutte en matière de pollution de l'eau (IAWPRC) du Plan d'action pour la Méditerranée et de l'OMS.

21. Des préparatifs sont en cours dans le but de formuler et de mettre en oeuvre des programmes concrets pour des zones sélectionnées dans le domaine de l'action prioritaire concernant la protection des sols. On envisage une coopération avec la FAO en 1986/1987 afin d'examiner la possibilité de formuler un projet coopératif régional similaire au projet méditerranéen d'aquiculture (MEDRAP).

22. La phase préparatoire de l'action prioritaire concernant le développement du tourisme harmonisé avec l'environnement et les résultats du séminaire sur le tourisme nautique dans le bassin méditerranéen ont permis de mettre l'accent sur la nécessité d'une planification soignée du tourisme nautique dans les années futures, sur les répercussions négatives de l'essor spectaculaire de celui-ci et enfin sur la nécessité de confronter les expériences afin d'éviter à l'avenir des effets fâcheux. Cette action prioritaire a été lancée en 1985 et on escompte qu'elle contribuera en 1986 et 1987 à créer les conditions nécessaires à la formulation de recommandations visant une politique active de développement du tourisme méditerranéen où sera respecté l'environnement.

23. Des activités préparatoires ont été entreprises afin de créer les conditions nécessaires à un projet de coopération méditerranéenne en matière d'énergie solaire. La réunion sur la coopération bilatérale et multilatérale en Méditerranée (Bruxelles, octobre 1984) a recommandé une mise en oeuvre par les pays participants dans ce domaine. En 1984/1985 trois études de fond ont été faites; elles seront diffusées aux Structures focales. Au cours des années 1986-1987, des études de cas seront élaborées, conjointement à l'organisation de séminaires et au développement d'un réseau coopératif.

24. Lors de la réunion MEDRAP/PAP qui s'est tenue à Athènes, il a été préparé un projet en vue d'une coopération de ces deux organismes dans le développement de l'aquiculture méditerranéenne. Lors de la réunion MEDRAP/FAO/PAP qui s'est tenue à Rome (décembre 1984), on a envisagé une coopération plus poussée. Les activités menées dans ce domaine ont confirmé la nécessité d'une initiative à prendre sans délai en vue de sélectionner et de protéger des sites potentiels d'aquiculture dans tous les pays méditerranéens. Deux documents sont en cours de préparation.

25. Au cours de la période 1986-1987, les activités relatives à cette action prioritaire comprendront la confrontation des expériences, des programmes de formation et des activités de suivi ainsi qu'une réunion sur l'aquiculture méditerranéenne qui doit être organisée en 1987, en collaboration avec l'OAA.

26. On se propose de développer de nouvelles activités pour favoriser l'utilisation des évaluations de l'impact sur l'environnement dans le développement des zones littorales ainsi que des activités sur les relations entre les côtes et leur arrière-pays.

27. Les avis sur les activités proposées qui ont été formulés lors de la réunion conjointe des structures focales Plan Bleu/PAP figurent dans le document UNEP/WG.129/8.

28. Le Directeur exécutif recommande que les activités proposées et le budget du Programme d'actions prioritaires pour 1986-1987 tel qu'il est présenté à l'annexe V soient approuvés par les Parties contractantes lors de la présente réunion.

#### C. AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES

29. Comme l'avaient requis les Parties contractantes, le Bureau a examiné le budget présenté par le Centre des aires spécialement protégées (ASP) et a approuvé l'octroi de fonds pour 1984-1985. Un programme de travail détaillé a été mis au point en consultation avec l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (UICN) (UNEP/BUR/21). La consultation s'est déroulée à Gland (Suisse) en août 1984. Le document de projet a été signé à Tunis au cours d'une visite effectuée par le Directeur exécutif le 29 septembre 1984. L'accord subsidiaire entre le Centre et l'UICN a été signé en mars 1985.

30. Le Directeur exécutif recommande que, pour les Aires spécialement protégées, les activités proposées et le budget pour 1986-1987 présenté à l'annexe V soient approuvés par les Parties contractantes lors de la présente réunion.

#### D. FORMATION ET ECHANGE DE RENSEIGNEMENTS

31. Sept activités ont été approuvées sous cette rubrique en 1984. Cinq d'entre elles ont été achevées en 1984, les deux autres en 1985.

32. Des arrangements ont été conclus avec les autorités italiennes, la SOGESTA et la CEE afin de parrainer un stage de formation sur la pollution par les hydrocarbures en juin 1985. Il a été conclu un accord avec le secrétariat intermunicipal de Barcelone en vue d'un cours sur le rôle des municipalités qui doit se dérouler en octobre 1985. Des pourparlers ont été engagés en vue d'un stage commun de formation qui aura lieu en Grèce.

33. Suite à une demande adressée par le Maroc, un stagiaire a fait un séjour d'un mois à l'Unité d'Athènes afin de se familiariser avec les méthodes de travail de l'Unité. Cette expérience a été jugée pleinement satisfaisante.

34. Trois pays ont sollicité une aide pour la publication du matériel d'information du Plan d'action pour la Méditerranée dans leur langue nationale (Grèce, Israël, Yougoslavie).

35. Une aide a été apportée à la Conférence des organisations non-gouvernementales sur la protection de la Méditerranée qui s'est tenue sous les auspices du Bureau européen de l'environnement: L'Unité de coordination a couvert les frais de 5 participants provenant de Chypre, Israël, Maroc, Tunisie et Yougoslavie (Bruxelles, 20-21 octobre 1984). Cette réunion a témoigné du vif intérêt que portent à la Méditerranée les organisations non-gouvernementales méditerranéennes ou d'autres régions de l'Europe et elle a exprimé un soutien résolu au Plan d'action. Les conclusions et recommandations ont été soumises à la réunion sur la coopération (voir les réunions ci-dessous) et il est mis à la disposition des participants à la présente réunion en tant que document de référence (C 204/84).

36. Une aide a été accordée au séminaire sur la pollution par les hydrocarbures (Athènes, 11-13 février 1985) et a comporté l'octroi de conférenciers, d'installations et la couverture des frais de voyage pour 13 participants provenant de Chypre, Egypte, Israël, Malte, Maroc, Turquie et Yougoslavie. Au total, 104 participants ont suivi ce séminaire qui se tenait sous les auspices de deux organisations de l'industrie pétrolière se consacrant aux problèmes de l'environnement: le CONCAWE (Organisation européenne des compagnies pétrolières pour la protection de l'environnement et de la nature) et l'E & P Forum (Forum international de l'exploration et de l'industrie pétrolières). Cette manifestation s'est avérée positive et peut déboucher sur une coopération plus poussée en matière d'opérations au large et de l'application du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique.

37. Il a été octroyé une aide au séminaire OMI/PNUE sur les installations portuaires de réception (Londres, 30-31 août 1984). L'Unité de coordination a couvert les frais pour 8 participants provenant d'Egypte, Grèce, Israël, Liban, Malte, Maroc, Syrie et Turquie. A la suite de cette réunion, une proposition commune OMI/PNUE sur les installations de réception dans 53 ports méditerranéens a été soumise à la Réunion sur la coopération qui s'est tenue à Bruxelles (23-26 octobre 1984). Cette proposition est mise à la disposition de la présente réunion comme document de référence (UNEP/WG.104/4, Add. 1).

38. Le PNUE a assuré un stage complet de trois mois à un ressortissant des Pays-Bas, sans aucun coût pour l'Unité de coordination qui a pu ainsi compléter ses recherches sur les progrès achevés par le Plan d'Action.

39. L'Unité a participé à la Réunion d'experts OMI/PNUE sur l'organisation de la coopération dans les cas de situations critiques, Londres, 29 avril-3 mai 1985; elle a financé la participation de quatre experts des pays suivants: Algérie (2), Israël et Turquie.

40. L'Unité a financé la participation de 50 experts méditerranéens au VIIème Atelier ICSEM/IOC/UNEP sur la pollution de la mer Méditerranée (Lucerne, 11-13 octobre 1984).

41. Le Directeur Exécutif a recommandé que les activités proposées en 1986-1987 pour la formation et l'échange d'information ainsi que le budget y afférant contenu en Annexe V soient approuvés par la Réunion. Il est proposé:

S de subventionner chaque année une activité de formation, de concert avec les Parties contractantes intéressées; d'accueillir deux stagiaires à raison d'un mois chacun;

S de rassembler les éléments d'un compendium de l'aide bilatérale et multilatérale en rapport avec les objectifs du Plan d'action pour la Méditerranée; ce compendium serait publié en 1986;

S de publier six fois par an, en anglais et en français, un bulletin d'information sur les progrès du Plan d'action; ce bulletin comporterait également des renseignements sur les activités de formation prévues, les publications effectuées et les possibilités de formation;

S de lancer un concours international pour la réalisation d'une affiche sur la protection de la Méditerranée; cette affiche sera utilisée dans le cadre de la "Semaine de la Méditerranée" qui est proposée.

## II. PROGRAMME A LONG TERME DE SURVEILLANCE CONTINUE ET DE RECHERCHE EN MATIERE DE POLLUTION DANS LA MER MEDITERRANEE (MED POL)

42. L'établissement des rapports finaux individuels des chercheurs responsables de la Phase I a été achevé en y insérant les corrections adressées par les auteurs. Ces rapports ont été publiés et distribués aux chercheurs concernés et aux Coordonnateurs nationaux.

### A. ACTIVITES DE SURVEILLANCE CONTINUE

43. A la fin de 1984, le secrétariat avait reçu des Coordonnateurs nationaux du MED POL les descriptifs de dix programmes nationaux de surveillance continue. Un accord en bonne et due forme sur ces programmes a été conclu (et signé) entre le secrétariat et les autorités compétentes de sept Etats.

44. Un certain nombre de Coordonnateurs nationaux n'ont adressé au secrétariat ni une proposition relative à leur programme national de surveillance continue ni l'information complémentaire demandée par le secrétariat. De ce fait, des accords sur les activités de surveillance continue n'ont pu être conclus avec toutes les Parties contractantes.

45. Ces difficultés ont entraîné des retards dans l'exécution du programme et, ce qui est encore plus important, dans l'octroi de l'assistance prévue dans le cadre des accords conclus entre le PNUÉ et les autorités nationales compétentes. De la sorte, le secrétariat n'a pu fournir une assistance qu'aux centres de recherche des sept États avec lesquels des accords ont été signés par les deux parties.

46. Le secrétariat a reçu des Coordonnateurs nationaux de Chypre, d'Espagne, de France, d'Israël, de Malte et de Yougoslavie des rapports sur les résultats de leurs programmes nationaux de surveillance. Bien que la teneur et la présentation de ces rapports aient été convenus aux réunions précédentes, cette présentation n'a pas été observée dans tous les rapports.

#### Surveillance des sources de pollution

47. Il n'a été reçu aucun inventaire des principales sources de pollution (prévu conformément au paragraphe 2 de l'article 13 du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique).

48. Il n'a pas été reçu de rapport sur les autorisations accordées pour les déversements de polluants d'origine tellurique (prévu conformément aux articles 6 et 13a du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique).

49. Il n'a été reçu aucun rapport sur les quantités de polluants déversées à partir de sources d'émission telluriques (prévu conformément à l'article 13c du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique).

50. Il n'a été reçu que de Chypre et de la Yougoslavie des rapports fournissant des données sur la surveillance de certains effluents (prévu conformément à l'article 13b du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique).

51. Sur la base des rares données communiquées jusqu'ici, il n'a pu être procédé à une évaluation des apports globaux de polluants d'origine tellurique.

#### Surveillance des eaux côtières, estuaires y compris

52. Des formulaires types de notification des résultats de la surveillance des eaux côtières, estuaires y compris, ont été distribués à tous les Coordonnateurs nationaux pour le MED POL à la fin 1983.

53. Des rapports sur la surveillance des eaux côtières et estuariennes au cours de l'année 1983 ont été reçus de Chypre, d'Espagne, de France, d'Israël, de Malte et de Yougoslavie.

54. Les données soumises par ces rapports sont en cours d'enregistrement dans la banque informatisée de l'Unité de coordination. Toutefois, sur la base des rares résultats fournis par ces rapports, il n'est pas possible de procéder à une évaluation générale des niveaux de pollution pour la période couverte par MED POL - Phase II.

#### Surveillance des zones de référence (haute mer)

55. Il n'a été reçu que de la Yougoslavie des rapports communiquant les résultats obtenus lors de la surveillance des zones de référence.

56. Sur la base des informations disponibles, il n'est pas possible d'évaluer les niveaux de pollution dans les zones de référence.

#### Surveillance des polluants transportés par l'atmosphère

57. A la suite de la décision des Parties contractantes de considérer la première phase de ce type de surveillance comme activité de recherche, la mise en oeuvre de cette activité a été intégrée dans la composante "recherche" (activité "L").

58. Sur requête du PNUE, le Groupe de travail no 14 du GESAMP sur l'échange de polluants entre l'atmosphère et les océans a défini les processus de transport qui s'effectuent vers et dans la Méditerranée, passé en revue la littérature scientifique pertinente et évalué les voies de cheminement et les flux des polluants importants pour la mer Méditerranée.

59. A la suite des recommandations du GESAMP, il a été procédé à un essai d'implantation d'un réseau restreint de surveillance. Des contacts ont été maintenus, par l'entremise de l'OMM, avec les services météorologiques nationaux, en vue d'évaluer les possibilités d'utiliser à cette fin les stations existantes de surveillance de la pollution de l'environnement (stations BAPMON).

60. Dans le cadre de cette tentative, deux stations BAPMON, a Carpentras (France) et à Ivan Sedlo (Yougoslavie), ont commencé à prélever des échantillons d'aérosols et de précipitations humides. Deux autres stations, une à Messine (Italie) et une en Grèce, sont en cours d'aménagement dans le même but. En outre, deux centres nationaux de recherche, le Centre pour les faibles radio-activités (France) et l'Université technique du Moyen-Orient (Turquie), ont accepté d'effectuer des prélèvements d'échantillons à bord de navires et à terre. Ces centres, conjointement aux laboratoires de l'AIEA de Seibersdorf et de Vienne, procèdent actuellement à des analyses régulières d'échantillons.

61. Sur la base des données préliminaires disponibles grâce à ce réseau, il n'est pas possible de procéder à l'évaluation des apports par voie atmosphérique de polluants en mer Méditerranée.

#### Techniques d'échantillonnage et d'analyse

62. La mise au point de méthodes de référence destinées à être utilisées dans l'exécution de MED POL - Phase II s'est poursuivie sous la coordination de l'OCA/PAC du PNUE, en collaboration avec les organismes coopérants compétents. On a notamment mis au point des méthodes destinées à: i) la détermination de la qualité sanitaire des eaux côtières à usage récréatif et des eaux de conchyliculture, ii) la détermination des contaminants chimiques dans les organismes marins, l'eau de mer et les eaux estuariennes, les sédiments et les matières en suspension, iii) la détermination des contaminants atmosphériques, iv) la détermination des effets sur les organismes marins et les écosystèmes, et v) les paramètres physiques, chimiques et météorologiques normalisés. De plus amples détails sont contenus dans le document UNEP/WG.118/INF.9 et INF.9/Corr. 1.

63. En outre, plusieurs exercices d'essai et d'inter-étalonnage ont été organisés à l'intention de participants sélectionnés en consultation avec les Coordonnateurs nationaux du MED POL (voir paragr. 81-85).

#### Analyse et diffusion des données

64. Des formulaires types de notification des données provenant de la surveillance continue des eaux côtières et estuariennes ont été mis au point en tenant compte des stipulations de la Convention, de ses protocoles et plus spécifiquement des diverses activités du MED POL. Des formulaires de notification requis conformément aux articles 6 et 13 du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique ainsi que pour les données résultant de la surveillance des effluents urbains et industriels sont en cours de mise au point, et une première version en sera présentée à la réunion d'experts sur l'application technique du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique (Athènes, décembre 1985).

65. Les données du MED POL sont en cours de traitement et de stockage à la banque informatisée de l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée. L'inventaire des données de base du MED POL comprend celles de la Phase I et de la Phase II. La validation (contrôle de la qualité) des données communiquées durant la Phase II est en voie d'achèvement, et les plages imprimées seront adressées aux instituts concernés en vue de leur approbation.

66. En utilisant les données recueillies dans le cadre du MED POL ainsi que des renseignements provenant d'autres sources, on a poursuivi les travaux portant sur l'évaluation de l'état actuel de pollution de la mer Méditerranée par des polluants spécifiques. En plus des évaluations déjà établies antérieurement sur le mercure (UNEP/WG.91/5) ainsi que sur les coquillages, les eaux de conchyliculture et les eaux à usage récréatif (UNEP/WG.118/6), on a préparé une évaluation des hydrocarbures de pétrole, en coopération avec le COI (UNEP/WG.118/7). Ces trois documents ont été soumis au Groupe de travail aux fins d'examen et d'évaluation.

67. D'autres documents relatifs au MED POL ont été établis ou sont en cours de préparation, depuis la dernière réunion du Groupe de travail. Ils comprennent:

- S Répertoire des institutions des sciences de la mer (troisième édition).
- S Bibliographie sur la pollution de la mer Méditerranée (deuxième édition).
- S Actes des sixièmes Journées d'étude CIESM/COI/PNUE sur la pollution de la mer Méditerranée (Cannes, 2-4 décembre 1982) (publié et distribué).
- S Actes des Journées d'étude sur les proliférations anormales de méduses en mer Méditerranée (Athènes, 31 octobre-4 novembre 1983) (voir document UNEP/WG.118/Inf.3).
- S Etude de la législation nationale sur la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique (deuxième édition en préparation).

- S Rapports scientifiques individuels des participants au MED POL - Phase I.
- S Rapports scientifiques individuels des participants au MED POL - Phase II.
- S Evaluation scientifique/administrative de MED POL - Phase I.
- S Actes des septièmes Journées d'étude CIESM/COI/PNUE sur la pollution de la mer Méditerranée (Lucerne, 11-13 octobre 1984) (en préparation).
- S Dispositions légales, administratives et techniques pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution par les hydrocarbures de pétrole (voir document UNEP/WG.118/Inf.10).
- S Actes de la réunion sur le cycle biogéochimique du mercure en Méditerranée (Sienna, 27-31 août 1984).
- S Actes de la réunion sur la toxicité et la bioaccumulation de certaines substances dans les organismes marins (Rovinj, 5-9 novembre 1984).
- S Méthodes de référence sélectionnées pour les études sur la pollution du milieu marin (voir document UNEP/WG.118/Inf.9).

## B. ACTIVITES DE RECHERCHE

68. A la fin 1984, 102 projets de recherche étaient en cours de réalisation dans 62 centres de recherche de 16 états méditerranéens, et il leur a été affecté, dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée, un montant de 627.650 dollars E.U. au titre d'assistance (depuis 1982).

69. Activité A (Mise au point et essai de techniques d'échantillonnage et d'analyse pour la surveillance des polluants de la mer). Les travaux ont été poursuivis sur l'évaluation des principaux facteurs influant sur la détermination des niveaux de certains polluants dans le cadre du programme de surveillance continue du MED POL et sur l'affinement des techniques d'échantillonnage et d'analyse utilisées à cet effet (voir document UNEP WG.118/Inf.9). Des exercices de laboratoire ont été organisés pour faire l'essai des méthodes proposées, y compris leur inter-étalonnage, en recourant aux normes et aux échantillons de référence distribués par le Laboratoire international de radio-activité marine de l'AIEA chaque fois que cette solution était appropriée. Les résultats de ces exercices ont été examinés et analysés lors de sept réunions d'experts, en s'occupant plus spécialement de la qualité microbiologique des eaux côtières, des contaminants chimiques dans les organismes marins et des hydrocarbures de pétrole sur les plages et dans les eaux de surface. Pour des rapports détaillés sur ces réunions et leurs résultats, consulter les documents UNEP/WG.118/Inf.13-18 et UNEP/WG.118/Inf.21.

70. Aucun projet n'a été exécuté dans le cadre de l'activité B (mise au point de formulaires type pour les rapports à soumettre en application des Protocoles relatifs à l'immersion, à la pollution résultant de situations critiques et à la pollution d'origine tellurique), de l'activité C (Elaboration des fondements scientifiques des critères de qualité de l'environnement en Méditerranée) et de l'activité E (Directives et critères pour l'application du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique). Une partie des fonds alloués a été utilisée pour préparer la documentation pertinente destinée à la réunion d'experts sur l'application technique du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique.

71. Activité D (Etudes épidémiologiques relatives aux critères de qualité de l'environnement). Les travaux portant sur les rapports entre la qualité des eaux côtières à usage récréatif et la santé des baigneurs ont été poursuivis. En outre, on a entrepris des recherches sur les virus entériques dans le milieu marin et sur les neurotoxines dans les coquillages. L'évaluation de l'apport de méthylmercure par les produits de la mer, grâce à des études épidémiologiques, est un projet en cours de réalisation en Yougoslavie et d'extension à la Grèce, l'Italie et l'Egypte. Une réunion OMS/FAO/PNUE s'est tenue à Zagreb (17-21 septembre 1984) en vue d'évaluer les premiers résultats de ce projet (le rapport de cette réunion figure dans le document UNEP/WG.118/Inf.17). Lors de cette réunion, on a examiné les problèmes méthodologiques du projet afin d'assurer sa réalisation sur une base méditerranéenne élargie.

72. Activité F (Recherches sur les processus océaniques). Les travaux concernant l'analyse des processus océaniques en Méditerranée et la mise au point de modèles pertinents se poursuivent dans le cadre des projets en cours d'exécution en Grèce, en Italie, en Turquie et en Yougoslavie. Le COI rassemble actuellement des renseignements sur les travaux complémentaires en cours d'harmoniser les efforts déployés tant au niveau national qu'international.

73. Activité G (Recherche sur la toxicité, la persistance, la bioaccumulation, la cancérogénicité et la mutagénicité), activité H (Eutrophisation et floraisons concomitantes de plancton), activité I (Modification des écosystèmes par la pollution) et activité J (Effets des pollutions thermiques sur les organismes et écosystèmes côtiers). Un grand nombre de projets sont en cours d'exécution dans les pays suivants: Algérie, Chypre, Egypte, France, Grèce, Israël, Italie, Liban, Malte, Tunisie, Turquie et Yougoslavie. On rassemble des données sur les effets aigus et sublétaux de divers polluants sur différents organismes marins, ainsi que sur leur cancérogénicité et leur mutagénicité. En outre, on effectue des études tant sur le comportement que sur la bioaccumulation de certains polluants et leur distribution dans des organes donnés des poissons. Une réunion FAO/PNUE d'experts sur la toxicité et la bioaccumulation de certaines substances dans les organismes marins s'est tenue à Rovinj (5-9 novembre 1984) (pour le rapport de cette réunion, voir le document UNEP/WG.118/Inf.18) dans le cadre de l'activité G afin d'examiner les premiers résultats obtenus, la méthodologie utilisée et d'envisager les travaux à mener à l'avenir. On effectue également des travaux relatifs à l'eutrophisation des régions littorales, et l'UNESCO établit actuellement des directives concernant l'évaluation de la capacité de réception de substances eutrophisantes et la surveillance des tendances à long terme de l'eutrophisation.

74. Des études sur les modifications des écosystèmes dans les zones soumises aux effets de polluants sont également en cours d'exécution dans plusieurs régions méditerranéennes. L'Italie et Chypre réalisent actuellement deux études de cas sur les effets des effluents thermiques s'exerçant sur les communautés locales de benthos et de poissons du littoral. A cet égard, il est tenu compte des travaux du Groupe de travail du GESAMP sur les effets biologiques des pollutions thermiques afin d'éviter que les études ne se recoupent et de tirer au mieux parti des résultats obtenus (voir Rapports et études des mers

régionales no 45 du PNUE).

75. Activité K (Cycle biogéochimique de certains polluants). Plusieurs projets sont en cours d'exécution. En outre, on est en train de réaliser quatre projets sur la survie d'agents pathogènes microbiens et des organismes indicateurs dans diverses conditions de milieu. Des Journées d'étude FAO/OMS/COI/AIEA/PNUE se sont déroulées à Sienna (27-31 août 1984) sur le cycle biogéochimique du mercure en Méditerranée; elles ont fourni l'occasion de faire le point des connaissances dans ce domaine et de préciser les besoins de recherche pour l'avenir (voir le rapport de la réunion dans le document UNEP/WG.118/Inf.19).

76. Activité L (Processus de transfert de polluants). Des projets sont en cours d'exécution en France, en Italie, en Grèce et en Yougoslavie. Outre les projets lancés en 1983, l'Italie et la Yougoslavie sont en train d'effectuer des travaux sur le transport des métaux lourds dans la mer Méditerranée ainsi qu'une étude préliminaire sur le transport potentiel à longue portée du cadmium en mer Méditerranée à partir des principales sources d'émission identifiées en Europe.

#### Programme relatif aux méduses

77. A la suite de son approbation par les Parties contractantes en avril 1984 (voir documents UNEP/IG.49/5, appendice 4 et UNEP/IG.49/Inf.5), le Programme relatif aux méduses a réalisé des progrès satisfaisants grâce à la participation de centres de recherche de France, Grèce, Italie, Malte, Yougoslavie, et du Centre CIMAM de Trieste.

#### C. ASSISTANCE

78. Il a été octroyé aux participants au MED POL une assistance sous forme de formation individuelle et collective, d'un programme de contrôle de la qualité, d'un service commun d'entretien et de fournitures de matériel, de produits et de services.

#### Formation

79. Le secrétariat et les organisations coopérantes ont organisé une formation individuelle à l'intention d'un certain nombre de chercheurs participant au programme, dans le cadre des accords de surveillance continue et de recherche. Des bourses ont également été allouées à un certain nombre de scientifiques pour leur permettre de participer à des réunions, des séminaires, des journées d'étude, etc, organisés, co-parrainés ou appuyés par l'intermédiaire du programme MED POL.

#### Assistance technique

80. Il a été fourni au gouvernement algérien une assistance comportant l'organisation d'une mission visant à évaluer l'état de la pollution dans le pays et à donner des conseils sur la mise en place d'un réseau de surveillance de la pollution dans l'atmosphère, l'eau et le sol.

81. Il a également été fourni à plusieurs instituts de recherche et Coordonnateurs nationaux du MED POL une assistance technique consistant en des visites du personnel du secrétariat, des fonctionnaires des agences coopérantes et de consultants/experts parrainés par le Plan d'action pour la Méditerranée. La plupart de ces visites ont été organisées afin d'examiner l'élaboration des programmes nationaux de surveillance et l'implication des centres nationaux dans leur exécution, et afin de passer en revue les progrès accomplis dans les projets de recherche de concert avec les centres y prenant part.

#### Contrôle de la qualité des données

82. Le Laboratoire international de radio-activité marine (ILMR) de l'AIEA a, depuis 1975, organisé des exercices d'inter-étalonnage ayant trait à la surveillance de certains métaux et hydrocarbures chlorés (consulter le document UNEP/WG.118/Inf.7). Au cours de la période couverte par le présent rapport, les normes et échantillons de référence ci-après ont été établis par l'ILMR, et les exercices d'inter-étalonnage correspondants ont été lancés avec la participation des centres de recherche désignés en consultation avec les Coordonnateurs nationaux du MED POL:

- S composés organohalogénés (DDT, DDE, DDD et PCB) dans les sédiments;
- S composés organohalogénés (DDT, DDE, DDD et PCB) dans les moules;
- S métaux lourds (Hg, Cd, Pb, Zn et Cu) dans les sédiments; et
- S métaux lourds (Hg, Cd, Pb, Zn et Cu) dans les moules.

83. L'ILMR a également établi des échantillons de référence (dont ceux des deux premières rubriques sont prêts à être distribués) pour la détermination des:

- S composés organohalogénés (DDT, DDE, DDD et PCB) dans les crevettes;
- S métaux lourds (Hg, Cd, Pb, Zn et Cu) dans les crevettes;
- S composés organohalogénés (DDT, DDE, DDD et PCB) dans les poissons; et
- S métaux lourds (Hg, Cd, Pb, Zn et Cu) dans les poissons.

84. En vue d'améliorer la qualité des données, une consultation d'experts FAO/AIEA/PNUE s'est déroulée à Rome (4-8 juin 1984) afin d'examiner et de mieux cerner les problèmes méthodologiques liés à la détermination des contaminants chimiques dans les organismes marins (pour plus amples détails, voir UNEP/WG.118/Inf.14).

85. Plusieurs experts collaborant au MED POL ont pris part à l'exercice global d'inter-étalonnage des méthodes d'analyse des hydrocarbures dans les organismes marins qui a été organisé par la Station de recherche biologique des Bermudes, le COI et la Commission internationale pour l'exploration de la mer Méditerranée avec l'appui du MED POL. Les résultats de cet exercice sont analysés dans le document UNEP/WG.118/Inf.20. En outre, le COI, de concert avec le PNUE et le Consejo Superior de Investigaciones Científicas, a organisé un exercice d'inter-étalonnage à l'intention des participants au MED POL, à Barcelone, du 11 au 17 novembre 1984 (voir document UNEP/WG.118/Inf.16).

86. En coopération avec le secrétariat, l'OMS a organisé à l'échelon national et régional l'inter-étalonnage de techniques microbiologiques et connexes. Chaque exercice a lieu dans un laboratoire différent et les participants comprennent des chercheurs du pays d'accueil, d'autres laboratoires méditerranéens ainsi que de laboratoires non-méditerranéens. On a recours à des méthodes de référence normalisées et les exercices d'inter-étalonnage sont combinés avec des réunions consultatives afin d'examiner les résultats. Le premier exercice s'est déroulé (en français) du 7 au 11 novembre 1983, le deuxième à Athènes (en anglais) du 25 au 29 juin 1984, le troisième à Tunis (en français) du 12 au 16 novembre 1984 et le quatrième à Split (en anglais) du 15 au 20 avril 1985. Pour de plus amples détails se reporter aux documents UNEP/WG.118/Inf.13, UNEP/WG.118/Inf.15, UNEP/WG.118/Inf.21 et UNEP/WG.118/Inf.22.

#### Service commun d'entretien

87. Les services d'entretien qui, pendant la phase pilote du MED POL, ont été organisés de concert avec le Laboratoire international de radio-activité marine de l'AIEA (ILMR), à Monaco, ont continué à être fournis aux centres de recherche de divers pays. En plus des visites régulières ou d'urgence effectuées par le technicien d'entretien de l'ILMR, la Société Carlo Erba (Milan) a, à la demande des autorités italiennes, assuré la réparation d'un instrument à laquelle ne pouvait procéder l'ILMR.

#### Fournitures de matériel et de produits

88. Un grand nombre de pièces importantes de matériel ont été fournies ou doivent l'être aux centres de recherche participant au MED POL, par l'intermédiaire de la FAO, de l'OMS et de l'AIEA, et dans le cadre des accords de surveillance et de recherche qui ont été conclus (voir UNEP/WG.118/3, annexe X). En outre, des pièces réduites et des accessoires, ainsi que des produits consommables, ont été livrés aux centres collaborant au MED POL, principalement par l'entremise de l'ILMR.

#### D. CRITERES DE QUALITE DU MILIEU

89. Lors de leur réunion extraordinaire (Athènes, 10-13 avril 1984), les Parties contractantes ont recommandé que les critères provisoires de qualité du milieu proposés par l'OMS/PNUE pour les eaux côtières à usage récréatif, les coquillages et les eaux de conchyliculture, ainsi que les critères provisoires de qualité du milieu proposés par la FAO/OMS/PNUE pour le mercure dans les produits de la mer, servent de base à l'adoption de mesures légales et/ou administratives, notamment par les Parties contractantes qui n'ont pas de normes en vigueur à l'heure actuelle (UNEP/IG.49/5, page 16, para. 9); elles ont également recommandé que la réunion des experts gouvernementaux sur l'application technique du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique examine ces mesures en tenant compte des observations que les Parties contractantes auront éventuellement adressées au secrétariat (UNEP/IG.49/5, page 17, para. 10).

90. Le secrétariat n'a pas reçu des Parties contractantes d'observations concernant les mesures proposées précitées, telles qu'elles sont mentionnées dans les appendices 6 et 7 (pages 25-28) du document UNEP/IG.49.5, et ces mesures ont été examinées par le Groupe de travail de la coopération scientifique et technique (GTCST) du MED POL au cours de sa troisième réunion (Athènes, 27-31 mai 1985). Les recommandations au sujet de ces mesures sont soumises aux Parties contractantes en vue de leur adoption.

91. Au cours de l'année 1984, le secrétariat a entrepris des travaux afin de préparer des documents concernant: 1) l'évaluation de l'état de pollution de la mer Méditerranée par des métaux lourds autres que le mercure et les mesures de lutte anti-pollution proposées; 2) l'évaluation de l'état de pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures halogénés et les mesures de lutte anti-pollution proposées. Ces documents seront soumis à la quatrième réunion du Groupe de travail de la coopération scientifique et technique (GTCST) pour le programme MED POL, prévue pour 1986.

#### E. COORDINATION

92. Fondées, selon le cas, sur les décisions des Parties contractantes ou de leur Bureau, ainsi que sur les avis fournis par le Group de travail lors de ses réunions, l'organisation et la coordination d'ensemble du programme MED POL ont continué à être assurées par le PNUE, par l'intermédiaire de l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée, comme composante à part entière du PAM et du programme pour les mers régionales du PNUE.

93. Le soutien actif des organisations coopérantes et l'étroite collaboration avec celles-ci (FAO, OMS, COI, UNESCO, OMM et AIEA) sont demeurés un facteur important contribuant, dans une très large mesure, à la mise en oeuvre du MED POL. Outre les contacts fréquents et spécifiques entre le secrétariat et les organisations coopérantes, le Comité consultatif interagences (CCIA) pour le MED POL a tenu deux réunions en vue d'assurer une coopération harmonieuse dans l'exécution du MED POL:

**S** lors de sa XVIème réunion (Athènes, 21-25 novembre 1983), le CCIA a passé en revue les activités du MED POL au cours de l'année 1983 et a fourni aux organisations coopérantes des conseils sur la mise en oeuvre des activités et des services de recherches.

**S** lors de sa XVIIème réunion (Athènes, 9-13 avril 1984), le CCIA a plus spécialement passé en revue les activités du MED POL sur le plan des propositions de recherche reçues pour 1984.

94. Afin de tirer parti des autres activités mises en oeuvre dans le cadre du Programme pour les mers régionales du PNUE et d'autres programmes régionaux (tels que la Commission Paris/Oslo) pertinents pour le MED POL, le personnel de l'Unité de coordination du PAM a assisté à un certain nombre de réunions scientifiques et techniques organisées par ces programmes.

## F. APPLICATION TECHNIQUE DU PROTOCOLE RELATIF A LA POLLUTION D'ORIGINE TELLURIQUE

95. Les Parties contractantes, lors de leur troisième réunion ordinaire (Dubrovnik, 28 février - 4 mars 1983) ont décidé de convoquer la première réunion d'experts afin d'élaborer les aspects techniques des dispositions du protocole, en décembre 1983 (UNEP/IG.43/6, paragr. 87). Pour des raisons d'ordre technique, cette réunion a dû être reportée. A la suite de l'entrée en vigueur du Protocole le 17 juin 1983, les Parties contractantes ont décidé au cours de leur réunion extraordinaire (Athènes, 10-13 avril 1984) de convoquer une réunion d'experts gouvernementaux sur l'application technique du Protocole (UNEP/IG.49/5, paragr. 58).

96. Cette réunion, initialement prévue pour février 1985, a dû être reportée à décembre 1985 afin de permettre la préparation de la documentation pertinente, l'acquisition des informations de base indispensables, et la mise au point d'une approche intégrée associant les étapes nécessaires d'une application progressive aux autres composantes du Plan d'action pour la Méditerranée.

97. Cette méthode d'approche, mise au point par le secrétariat dans la perspective d'une application du Protocole, consiste dans ses grandes lignes:

- S à établir un ordre de priorité dans l'élaboration des programmes et des mesures, y compris les critères de qualité, les normes d'émission, les normes d'usage, et les directives, pour des groupes de substances énumérées aux annexes I et II du Protocole;
- S à établir un calendrier réaliste pour l'application progressive de ces programmes et mesures, en considérant successivement chaque groupe de substances;
- S à obtenir la liaison la plus étroite possible entre toutes les composantes concernées du Plan d'action pour la Méditerranée en vue d'assurer une approche intégrée, et, dans le cas du MED POL, de faire en sorte que les composantes "surveillance continue" et "recherche" satisfassent aux exigences de l'application du Protocole;
- S de tenir compte des travaux similaires déjà entrepris, en cours ou prévus au sein ou en dehors de la région, ce qui évitera que les travaux ne fassent double emploi ou ne se recoupent.

98. Le Directeur exécutif recommande que les activités proposées pour 1986-1987 concernant le Med Pol et le budget y afférant qui sont contenus en Annex V, soient approuvés par la Réunion.

## III. CONVENTION CADRE ET PROTOCOLES Y RELATIFS AVEC LEURS ANNEXES TECHNIQUES

### Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution

99. Les articles ci-après n'ont pas, ou n'ont été qu'insuffisamment mis en pratique jusqu'à présent.

Article 6 - Pollution par les navires:

Après l'entrée en vigueur de la Convention Marpol 73/78, les Parties contractantes à la Convention devraient fournir les installations portuaires de réception qui sont prévues par la Convention. On devrait attendre des autres Etats côtiers qu'ils se conforment aussi à ces dispositions, puisque la Convention Marpol 73/78 peut être considérée comme le règlement généralement reconnu à l'échelon international en ce qui concerne la lutte contre ce type de pollution.

Article 7 - Pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol:

- S Les Parties contractantes ont demandé au secrétariat de procéder, en coopération avec l'Organisation juridique internationale (IJO), à une actualisation de l'étude sur l'exploration et l'exploitation au large, étude qui a été diffusée lors de la réunion intergouvernementale au titre de document UNEP/IG.14/Inf.17 (Genève 1979).
- S Après consultation avec l'IJO, il est apparu que les fonds approuvés pour l'étude étaient insuffisants. De fait, l'étude a été préparée par l'IJO dans le cadre d'un contrat avec le PNUE entre 1977 et 1978, et les informations qu'elle contenait devaient être soigneusement mises à jour. Une démarche effectuée auprès d'une Partie contractante afin d'obtenir des fonds supplémentaires bilatéraux s'est avérée infructueuse.
- S Vu le coût impliqué et l'accroissement des opérations au large en Méditerranée, il serait plus rentable, tant sur le plan financier que des délais, de commencer des travaux préparatoires sur les aspects techniques et juridiques d'un Protocole relatif à la prévention de la pollution due à l'exploration et à l'exploitation au large (en excluant les questions de responsabilité et de réparation des dommages) selon le calendrier suivant:

Octobre-décembre 1985	Les Parties contractantes soumettent au secrétariat leur législation nationale en ce domaine, ainsi que des renseignements sur les installations et les zones d'exploration.
Janvier-juin 1986	Le secrétariat, en coopération avec l'IJO et les compagnies pétrolières, prépare la documentation technique.
Juin 1986	Réunion d'experts gouvernementaux et d'experts des compagnies pétrolières afin d'examiner la documentation technique.
Juillet-novembre 1986	Le secrétariat, en coopération avec l'IJO, prépare un avant-projet de Protocole.
Novembre 1986	Réunion des experts gouvernementaux et des experts des compagnies pétrolières pour examiner l'avant-projet de Protocole.

- Décembre 1986 D'après les résultats des deux réunions précitées (sur le plan juridique et technique), le Bureau peut autoriser le Directeur exécutif à convoquer une Conférence de plénipotentiaires en mai 1987 afin de prendre en considération l'avant-projet de Protocole.
- Mai 1987 Conférence des plénipotentiaires afin de prendre en considération l'avant-projet de Protocole.

Article 10 - Surveillance continue:

Quelques Parties contractantes n'ont pas encore désigné les autorités compétentes chargées de la surveillance continue de la pollution dans les zones relevant leur juridiction nationale, comme le stipule l'article 10, paragraphe 2.

Article 11.3 - Coopération scientifique et technologique:

La réunion autorisée par les Parties contractantes et qui s'est tenue à Bruxelles (23-26 octobre 1984) a recommandé que les Parties contractantes soumettent un rapport annuel sur la coopération bilatérale et multilatérale contribuant aux objectifs du Plan d'action. La présente réunion peut souhaiter avaliser cette recommandation et autoriser le secrétariat à diffuser les informations reçues afin d'éviter que les activités ne se recourent. Des activités spécifiques sont proposées à la section concernant la formation et l'échange de renseignements.

Article 12 - Responsabilité et réparation des dommages:

Le secrétariat propose de convoquer en 1986 un Groupe de travail d'experts qui sera chargé: a) de préciser les types de violation des dispositions de la Convention et de ses Protocoles qui sont susceptibles d'entraîner des dommages dus à la pollution du milieu marin; b) d'élaborer des procédures permettant de définir la responsabilité et la réparation des dommages.

Article 20 - Rapports:

La réunion peut réaffirmer la nécessité à laquelle est tenue chaque Partie contractante de soumettre un rapport annuel récapitulatif au 30 juin de chaque année sur les mesures adoptées au cours de la période des douze mois précédents.

Article 21 - Contrôle de l'application:

Aucune proposition n'est avancée pour la période 1986-1987.

Article 22 - Règlement des différends:

Toute Partie souhaitant "reconnaître comme obligatoire de plein droit et sans convention spéciale à l'égard de toute autre Partie acceptant la même obligation l'application de la procédure d'arbitrage conformément aux dispositions de l'annexe A de la Convention" (voir article 22, paragraphe 3) peut agir de la sorte à la présente réunion.

Application du Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et les aéronefs

100. Le rapport sur l'application du Protocole figure dans le document UNEP/WG.118/Inf.8. Les principaux points en sont:

- S Des rapports sur la délivrance de permis spéciaux (prévus conformément aux articles 5 et 7 du Protocole relatif aux opérations d'immersion) n'ont été reçus que de l'Italie.
- S Il n'a été reçu aucun rapport sur la délivrance de permis généraux (prévu conformément aux articles 6 et 7 du Protocole relatif aux opérations d'immersion).
- S Il n'a été reçu que de la France et de l'Italie des rapports concernant les quantités effectives, la nature des déchets ou autres matières immergées en vertu de chaque permis spécial et général (prévu conformément à l'article 7 du Protocole relatif aux opérations d'immersion).
- S Il n'a été reçu aucun rapport sur l'immersion de polluants en cas de situation critique ou de déversement accidentel dans la mer (prévu conformément aux articles 8 et 9 du Protocole relatif aux immersions).
- S Il ressort de ces rapports que l'influence globale de ces sources de polluants a été minimale. Cependant, le Groupe de travail sur la Coopération scientifique et technique a recommandé qu'à l'avenir des rapports "nuls" soient soumis au secrétariat afin de confirmer ces conclusions.

Application du Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures ou autres substances nuisibles en cas de situation critique.

101. Il n'a pas été reçu de rapport sur le type et la nature de déversements accidentels en mer (prévu conformément aux articles 8 et 9 du Protocole relatif aux situations critiques. Cependant, il a été reçu de Malte et de la Tunisie des rapports sur les nappes d'hydrocarbures, par l'entremise du Centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures (ROCC). La liste des alertes et accidents a été distribuée dans le document UNEP/IG.56/Inf.6.

102. Sur la base des données fournies à la fin 1984, il ne peut être procédé à une évaluation des apports globaux de polluants dus aux déversements en cas de situation critique ou de rejet accidentel dans la Méditerranée.

Centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures

103. Le rapport sur les activités du Centre en 1984 a été distribué sous la cote UNEP/IG.56/Inf.7. Au cours de l'année 1984, le Centre a continué à insister pour que soient adoptés des plans nationaux d'urgence. Seuls sept pays ont adopté de tels plans (Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Monaco, Turquie) et sept autres en sont à un stade plus ou moins avancé de préparation à cet effet (Algérie, Chypre, Egypte, Malte, Maroc, Tunisie), tandis que trois pays (Syrie, Liban, Libye) envisagent l'établissement d'un projet de plan national d'urgence.

104. Le stage de formation MEDEXPOL 84 s'est déroulé à Marseille (8-12 octobre 1984) avec dix participants provenant des pays suivants: Algérie, Chypre, Egypte, Israël, Liban, Monaco, Tunisie et Yougoslavie.

105. Le stage de formation MEDIPOL 84 s'est déroulé à Marseille (4-14 décembre 1984). Y ont pris part quatorze participants provenant des pays suivants: Algérie, Chypre, Egypte, France, Grèce, Israël, Liban, Malte, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie et Yougoslavie.

106. Un séminaire national a été organisé à Alexandrie (15-20 septembre 1984) à l'intention de trente-cinq

participants égyptiens.

107. Cinq bourses ont été octroyées à titre individuel pour une participation à des cours de formation en Angleterre et en France.

108. Le bulletin d'information "ROCC news" a fait l'objet de deux publications dans l'année, en anglais et en français.

109. Le nouveau directeur, M. M. Voirin (France) a pris ses fonctions le 30 juin 1984; le 1er juillet 1984, l'expert technique M. D. Dumovic (Yougoslavie) a pris les siennes.

110. La liste mise à jour des alertes et accidents a été publiée en 1984 avec un additif revu comportant le répertoire des sociétés offrant des services en Méditerranée en cas de situation critique ainsi qu'une liste des experts spécialisés dans la lutte contre la pollution par les hydrocarbures dans la région méditerranéenne.

111. Le Centre a mis à jour ses inventaires des équipements, produits et stocks anti-pollution de produits chimiques et autres réserves.

112. Un exercice d'alerte a été organisé en juin 1984.

113. Au cours de la période 1986-1987, le Centre se propose: d'aider tous les pays qui jusqu'ici n'ont pas préparé un plan national d'urgence à en établir un; d'organiser chaque année un séminaire à l'échelon régional et à l'échelon d'un pays; de promouvoir le développement d'accords sous-régionaux d'assistance mutuelle pour affronter les situations critiques. Il est proposé que se déroule, au début 1986, une réunion d'experts désignés par les gouvernements afin d'examiner la structure et le rôle du Centre.

114. Le Directeur exécutif recommande que les activités proposées ainsi que le budget du Centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures figurant à l'annexe V soient approuvés par la réunion.

#### Application du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique.

115. Le gouvernement espagnol a ratifié le Protocole le 6 juin 1984, ce qui porte à huit le nombre des Etats ayant procédé à cette ratification. Le Directeur exécutif considère que le processus de ratification doit être accéléré et que dans le cas de pays membres de la CEE, à savoir la Grèce et l'Italie, l'approbation déjà donnée par la Communauté devrait faciliter le processus. Il est vivement souhaité que la réunion donne lieu à des notifications à ce sujet.

#### Adoption des critères provisoires de qualité du milieu pour les eaux côtières à usage récréatif, les coquillages et les

eaux de conchyliculture

116. Les Parties contractantes ont demandé au Groupe de travail de la coopération scientifique et technique de proposer, des procédures et des normes communes destinées à la surveillance continue de la pollution mise en oeuvre dans le cadre du MED POL. Le Groupe de travail s'est réuni en mai 1985.

117. Le Groupe de travail sur la coopération scientifique et technique a demandé que les critères proposés soient examinés à nouveau lors de sa prochaine réunion en 1986.

Protocole relatif aux Aires spécialement protégées en Méditerranée

118. La CEE a donné son approbation au Protocole le 30 juin 1984, ce qui porte à trois le nombre des ratifications. Le Directeur exécutif considère que le processus des ratifications évolue trop lentement; il exprime sa préoccupation face à l'éventualité de nouveaux retards qui mettraient en danger les sites recensés comme devant faire l'objet d'une protection et ne permettraient pas aux mesures de protection disponibles d'être prises en temps opportun. Il est vivement souhaité que la réunion puisse enregistrer des notifications à ce sujet.

Autres questions d'ordre juridique

119. Convention sur le Droit de la mer:

- S Avec le concours d'un consultant, le secrétariat a réalisé une étude sur les dispositions pertinentes de la Convention sur le Droit de la mer et leur portée pour la coopération des Etats dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée. Cette étude a été diffusée comme document UNEP/IG.56/Inf.5).
- S Cette étude a confirmé que l'approche régionale du Plan d'action s'accorde pleinement avec la Convention sur le Droit de la mer. Elle a permis d'identifier les zones où la coopération pourrait être davantage poussée, comme il ressort des recommandations du Directeur exécutif à l'annexe I.

120. Fonds de garantie interétatique:

En 1984, les Parties contractantes ont demandé au secrétariat d'évaluer dans quelle mesure était satisfaisante la couverture des dommages occasionnés au milieu par la pollution, et de conseiller les Parties contractantes à leur quatrième réunion sur la nécessité éventuelle de créer un Fonds de garantie interétatique, sur la couverture proposée, la méthode de financement et son fonctionnement.

121. Une mesure importante prise en 1984 a consisté à élever le plafond de la couverture pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures, traditionnellement considérés comme la forme la plus importante de dommages occasionnés au milieu marin.

122. En accord avec la CEE qui a fourni les fonds nécessaires, des consultants ont été choisis pour, d'une part, examiner la nature et les risques des dommages autres que ceux dus aux hydrocarbures, et, d'autre part, élaborer un système d'assurance intergouvernemental ou Fonds permettant de couvrir de tels risques.

123. Cette étude représente une contribution opportune en nature de la part d'une Partie contractante. Mais la sélection et les négociations ont duré plus longtemps que prévu, si bien que l'étude ne pourra être présentée lors de la réunion et y fera seulement l'objet d'un rapport oral sur son état d'avancement.

124. Il est proposé de publier, en 1986, un recueil des textes et décisions législatives des Parties contractantes, après autorisation du Bureau.

#### Conférence de l'Union interparlementaire

125. La conférence de l'Union interparlementaire (UIP), qui s'est tenue à Nairobi en novembre 1984, a recommandé que l'UIP prenne les mesures appropriées en vue de renforcer son programme pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution, en appui au Plan d'action pour la Méditerranée mis en oeuvre par le PNUE; la Conférence a recommandé en particulier que:

S Les groupes nationaux de l'UIP des pays méditerranéens devraient appliquer les recommandations adoptées en 1982 à Palma de Majorque par le Comité spécial de l'UIP pour l'étude des moyens de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée, notamment en prenant des dispositions afin d'accélérer la ratification des Protocoles à la Convention de Barcelone et en favorisant la prise rapide de mesures législatives et autres visant à leur application.

S L'UIP devrait étudier la possibilité de convoquer une session du Comité spécial en 1986.

#### IV. INCIDENCES INSTITUTIONNELLES ET FINANCIERES DU PLAN D'ACTION

##### S COORDINATION

126. L'Accord entre la République hellénique et les Nations Unies concernant le siège de l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée a été ratifié le 11 janvier 1985, et des exemplaires du Journal Officiel ont été remis à toutes les Parties contractantes. Le Directeur exécutif tient à exprimer sa profonde satisfaction pour cette marque importante et renouvelée de la confiance du pays-hôte dans le PNUE et dans l'avenir du Plan d'action.

127. Le poste de responsable du programme (économiste) a été pourvu en septembre 1984. Avec un retard de plusieurs mois, le poste de spécialiste en sciences de la mer a été pourvu en mars 1985. L'informaticienne ayant donné sa démission à l'improviste en janvier 1985, le poste a été pourvu de toute urgence en février, après consultation avec le Centre international d'informatique à Genève, et sans qu'on ait notifié sa vacance.

128. Les deux secrétaires qui avaient été recrutées à l'échelon international ont respectivement rejoint les Nations

Unies et le PNUE. Elles ont été remplacées, l'une par recrutement local, et l'autre par recrutement international.

129. Tout au long de 1984, on s'est employé à améliorer la coordination entre les diverses composantes du PAM. Des réunions ont été organisées sur une base régulière entre le Plan Bleu et le PAP. Une réunion conjointe des Structures focales nationales du Plan Bleu et du PAP s'est tenue à Athènes (6-9 mai 1985). La coopération du PAP avec la FAO et le MEDRAP dans le domaine de l'aquiculture a atteint un niveau satisfaisant, et des contacts plus étroits se sont noués entre le MED POL et le ROCC, et entre le MED POL et le programme SPA. De même, on a assuré des contacts, une coopération et une coordination étroites avec les Coordonnateurs nationaux et les Structures focales.

130. Deux cabines de traduction simultanée avec leur équipement ont été aménagées dans la salle de conférence de l'Unité de coordination en novembre 1984. Des réunions comptant jusqu'à 50 participants peuvent y être organisées en deux langues.

131. Dans le courant janvier 1985, un nouvel équipement informatique a été installé dans l'Unité de coordination. Il permet de présenter les graphiques, les cartes et les données statistiques sur papier ou sur son écran avec une grande précision et en couleur. Il sera relié à l'ordinateur principal Wang VS-80 en vue de traiter les données. On a accordé une attention toute particulière au développement d'un système de données cohérent dont l'Unité d'Athènes constitue le centre et grâce auquel les participants au PAM se prêtent un concours mutuel. A cet effet, une étude a été entreprise avec l'aide d'un consultant, et une réunion consultative a été organisée (Athènes 14-15 mars 1985). Le rapport de cette réunion figure dans le document UNEP/WG.132/3. Il y a été formulé des recommandations qui ont été reprises, comme il convenait dans les propositions pertinentes concernant le matériel de traitement des mots et de traitement des données dans les diverses composantes du Plan d'action.

132. Sur requête des autorités marocaines, l'Unité a financé une mission d'experts chargée d'aider à l'établissement du projet de nouveau Code maritime, notamment quant aux aspects se rapportant à la protection du milieu marin.

133. Le Directeur exécutif recommande que les activités proposées pour la coordination en 1986-1987 et le budget y afférant qui sont contenus dans l'annexe V soient approuvés par la réunion.

## B. REUNIONS

134. Le Bureau a continué à s'engager, d'une manière étroite et active, dans la mise en oeuvre du Plan d'action. Une innovation opportune a consisté à tenir les réunions du Bureau dans diverses capitales des Etats côtiers méditerranéens (Belgrade, janvier 1984; Athènes, juin 1984; Le Caire, novembre 1984; Tunis, mars 1985; Athènes, mai 1985), ce qui a permis des contacts de haut niveau avec les autorités nationales. Les rapports de ces réunions du Bureau ont été distribués aux Parties contractantes et sont disponibles en tant que documents de référence à la présente réunion (UNEP/BUR/20; UNEP/BUR/21; UNEP/BUR/22; UNEP/BUR/23; UNEP/BUR/24).

135. La Réunion sur la coopération pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution a été la

première réunion méditerranéenne à être hébergée par la CEE (Bruxelles, 23-26 octobre 1984). Treize participants y ont pris part, provenant des pays suivants: Egypte, France, Israël, Italie, Libye, Monaco, Maroc, Tunisie, Turquie, Yougoslavie, et de la CEE. La documentation soumise à la réunion indiquait que les ressources des programmes bilatéraux ont rarement servi à promouvoir les objectifs du Plan d'action. Il a été formulé des propositions en vue d'améliorer la circulation des informations sur la base d'une liste de contrôle approuvée pour seize rubriques principales.

136. La réunion a recommandé aux Parties contractantes de prendre des mesures spécifiques à l'échelon national et international en vue de mettre en oeuvre le Plan d'action, elle a pris note des propositions de projets concernant l'aquiculture, les énergies renouvelables, le matériel de laboratoire, les installations portuaires de réception, la faune et la flore marines et l'océanographie physique, et elle a invité le secrétariat à suivre la question de leur financement (document UNEP/WG.105/5).

137. La réunion des directeurs des Centres d'information des Nations Unies du Plan d'action pour la méditerranée s'est tenue à Athènes (23-25 avril 1985). La réunion a recommandé que soient prises des mesures afin d'engager, au niveau national, une action permettant de faire connaître au public le rôle du Plan d'action dans la protection de la mer Méditerranée contre la pollution (document UNEP/WG.132/3).

138. La réunion conjointe des Structures focales nationales du Plan Bleu et du PAP que l'on a mentionnée plus haut a été reportée de 1984 à 1985, en attendant que soit clarifiée la situation du Plan Bleu. La réunion (Athènes, 6-9 mai 1985) a passé en revue les activités menées en 1984, et elle a examiné et approuvé tant le programme que le budget pour 1986-1987. La réunion a approuvé les recommandations portant sur une harmonisation et une coopération entre le Plan Bleu et le PAP à l'avenir (UNEP/WG.129/8).

139. L'Unité de coordination a mis sa salle de conférence à la disposition de certaines organisations apparentées pour leurs réunions:

- S Le Groupe de travail XIV du GESAMP sur le transport de polluants par l'atmosphère (Athènes, 21-25 janvier 1985).
- S La réunion inter-secrétariats sur la coopération régionale arabe pour la protection et le développement du milieu marin et des ressources des zones côtières (Athènes, 16-17 février 1985, document UNEP/WG.126/5).
- S Le Groupe de travail OMS/EURO sur l'établissement de directives concernant les polluants organiques cancérigènes de l'atmosphère (Athènes, 4-8 mars 1985).

140. Le Directeur exécutif recommande que les réunions proposées en 1986-1987 et le budget y afférant qui sont contenus en Annex V soient approuvés par la Réunion. Ces réunions sont les suivantes:

- S deux réunions du Bureau chaque année;
- S réunions conjointes des Structures focales du Plan Bleu et du PAP en avril 1986 et avril 1987;

- S réunion relative aux programmes d'aide bilatérale et multilatérale concernés par le financement des projets liés au Plan d'action, en septembre 1986;
- S Groupe de travail d'experts sur la responsabilité civile et la réparation des dommages, novembre 1986;
- S Groupe de travail sur le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, février 1986;
- S Réunion d'experts sur les aspects techniques du Protocole relatif à l'exploration et l'exploitation au large (juin 1986);
- S Réunion d'experts sur l'avant-projet du Protocole relatif à l'exploration et l'exploitation au large (novembre 1986);
- S Conférence de plénipotentiaires pour prendre en considération l'avant-projet de Protocole sur l'exploitation et l'exploration (mai 1987);
- S 5ème réunion des Parties contractantes en septembre 1987 à Athènes.

#### C. FONDS D'AFFECTATION SPECIALE POUR LA MEDITERRANEE

141. La position des contributions figure à l'annexe III du présent rapport. Il en ressort que, au 31 décembre 1984, une somme de 984.830 dollars E.U. n'avait pas été acquittée pour 1984 et les années antérieures, et qu'un versement anticipé de 71.890 dollars E.U. avait été effectué pour 1985. De plus, la contribution de la CEE a été ramenée de 525.000 à 418.437 dollars E.U., la contribution bénévole de 51.031 dollars E.U. versée par l'Italie a été perçue au titre d'avance et déduite des versements de 1984, et la contribution du pays hôte pour 1984, d'un montant de 400.000 dollars E.U., a été versée en janvier 1985. On enregistre donc un déficit total de 1.541.974 dollars E.U., contre 600.000 prévus dans les estimations des mouvements de trésorerie pour 1984.

142. Les dépenses pour 1984 ont été maintenues au-dessous du plafond de 4.167.690 dollars E.U. autorisés par les Parties contractantes en raison surtout des retards intervenus dans la conclusion de tous les accords de surveillance du Plan Bleu et dans le démarrage du Centre de Tunis. Les reports d'engagements pour 1985 se sont élevés à 1.742.981 dollars E.U., alors que les estimations de l'an passé se montaient à 1.900.000 dollars E.U.

143. La position des dépenses 1983 et des engagements 1985 figure à l'annexe IV.

144. Le Directeur exécutif tient à réitérer sa proposition visant à la constitution d'un groupe de travail des Parties contractantes qui sera chargé de conseiller des mesures pratiques susceptibles d'assurer au secrétariat un fonds de roulement, ce qui permettrait de compenser les fluctuations et les retards dans les contributions.

145. Les propositions du Directeur exécutif concernant les budgets du programme 1986-1987 figurent à

l'annexe V pour approbation par la Réunion.

146. Les estimations révisées des mouvements de trésorerie pour 1985-1987, telles qu'elles ressortent de l'annexe VI, nécessitent des contributions d'un montant total de 5.864.000 dollars E.U. pour l'exercice biennal 1986-1987, soit un accroissement de 10% par an par rapport à l'enveloppe budgétaire approuvée pour 1985. Le barème d'évaluation en vigueur pour le budget régulier des Nations Unies étant demeuré inchangé, la répartition des contributions pour 1986 et 1987 est présentée à l'annexe VII aux fins de son adoption par la Réunion.

147. Le secrétariat a étudié la proposition avancée par un représentant de la CEE (UNEP/IG.40/5 paragr.3) en vue d'une modification du règlement financier. Il y a lieu de remarquer que le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée est régi par le règlement financier des Nations Unies et la circulaire du Secrétaire Général sur la constitution et la gestion des Fonds d'affectation spéciale.

148. Les Parties contractantes ont adopté des clauses d'administration du Fonds d'affectation spéciale qui complètent le règlement précité (UNEP/IG.49/9, annexe IX). Il est nécessaire que le budget soit présenté en deux sections. La section I couvre les dépenses relevant de la Convention et des protocoles y relatifs, et la section II les activités convenues dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée.

149. La réunion est invitée à prendre en considération les intitulés ci-après des chapitres révisés et destinés à fournir une information plus claire, ainsi que les références à la base juridique correspondante de chaque activité:

#### Section I

Chapitre 1 - Coordination	Art. 13 de la Convention
Chapitre 2 - Réunions requises en vertu de la Convention et des Protocoles	Art. 13 de la Convention
Chapitre 3 - Surveillance continue du programme MED POL	Art. 10 de la Convention Art. 9 du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique
Chapitre 4 - Recherche du programme MED POL	Art. 11.2 de la Convention Art. 9 du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique
Chapitre 5 - Centre régional de lutte contre la Pollution par les hydrocarbures	Art. 7 du Protocole sur les cas de situation critique
Chapitre 6 - Formation et échange de renseignements	Art. 11.3 de la Convention

Section II

Chapitre 1 - Plan Bleu

Plan d'action pour la Méditer.

Chapitre 2 - Programme d'actions  
prioritaires

Plan d'action pour la Méditer.

Chapitre 3 - Aires spécialement  
protégées.

Plan d'action pour la Méditer.

La séparation en deux sections n'a qu'une visée informative puisque les contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée sont versées pour subventionner l'ensemble des activités du Plan d'action pour la Méditerranée, lesquelles sont approuvées à l'unanimité lors des réunions des Parties contractantes.

## ANNEXE I

## RECOMMANDATIONS DU DIRECTEUR EXECUTIF AUX PARTIES CONTRACTANTES

I. CONVENTION CADRE ET PROTOCOLE Y RELATIFS

Les Parties contractantes:

1. Réaffirment la nécessité d'établir un rapport annuel récapitulatif sur les mesures prises en application de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, rapport qui devrait être soumis au secrétariat au 30 juin de chaque année.
2. Invitent toutes les Parties contractantes à ratifier le Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique.
3. Invitent toutes les Parties contractantes à ratifier le Protocole relatif aux aires spécialement protégées.
4. Demandent au secrétariat d'entreprendre l'élaboration d'un Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution due à l'exploration et l'exploitation au large.
5. Demandent au secrétariat de convoquer en 1986 un groupe de travail spécial d'experts gouvernementaux sur la responsabilité et la réparation des dommages.
6. Invitent les Parties contractantes à ratifier toutes les conventions internationales ayant trait à la protection de l'environnement.
7. Recommandent que des installations portuaires adéquates de réception soient fournies en Méditerranée conformément aux stipulations de la Convention MARPOL 1973/78.
8. Accueillent favorablement l'intention de l'Union interparlementaire de convoquer en 1986 son Comité spécial pour l'étude des moyens de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée et invitent le secrétariat à prêter son concours au Comité dans cette tâche.

II. PLANIFICATION INTEGREE ET GESTION DES RESSOURCES

## A. PLAN BLEU

Les Parties contractantes:

1. Accueillent favorablement et approuvent les recommandations de la Réunion conjointe des Structures focales du Plan Bleu et du Programme d'actions prioritaires, telles qu'elles figurent dans le document UNEP/WG.129/8.
2. Réitèrent leur engagement de mener à bon terme l'exercice du Plan Bleu à la fin 1987.
3. Recommandent que soit encouragée et facilitée la participation à l'exercice des institutions nationales et de toutes les Structures focales du Plan Bleu.

4. Renouvellent l'appel lancé aux Parties contractantes pour que celles-ci rendent disponibles des ressources en nature qui permettront de compléter les allocations budgétaires du Fonds d'affectation spéciale.
5. Décident que les cinq structures focales nationales qui suivent deviendront membres du Comité d'orientation en 1986: ....., ....., ....., ....., ....., sous la présidence de la Structure focale nationale de l'Italie. Les sept autres Structures focales nationales constitueront le Comité d'orientation en 1987 et éliront leurs président et vice-président.

#### B. PROGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES

Les Parties contractantes:

1. Accueillent favorablement et approuvent les recommandations de la Réunion conjointe des Structures focales du Plan Bleu et du Programme d'actions prioritaires, telles qu'elles figurent dans le document UNEP/WG.129/8.
2. Recommandent que les Structures focales du Programme d'actions prioritaires soient désignées par tous les Etats et invitent les Structures focales nationales à accorder un soutien total au Programme d'actions prioritaires. Il serait souhaitable que, chaque fois qu'on le jugera opportun, les Structures focales nationales du Plan Bleu et du Programme d'actions prioritaires soient identiques, en vue d'assurer un développement harmonieux de la planification intégrée et de la composante "gestion" du Plan d'action.
3. Recommandent que soit encouragée la participation d'institutions nationales et d'experts en vue de faciliter la mise en place de réseaux du Programme d'actions prioritaires.

#### C. AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES

Les Parties contractantes:

1. Invitent le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées à formuler, en coopération avec le secrétariat et d'autres organisations internationales compétentes, des lignes directrices communes destinées à la sélection, l'établissement et la gestion d'aires spécialement protégées, en vue de leur adoption par les Parties contractantes.
2. Recommandent que soient établis des rapports nationaux sur les aires spécialement protégées existantes et prévues ainsi que sur la législation applicable, et qu'ils soient soumis au secrétariat d'ici le 30 juin 1986 en vue de faciliter la mise en place à bref délai, d'un réseau régional et la coordination avec les autres composantes du Plan d'action.
3. Recommandent que toutes les Parties contractantes désignent une Structure focale nationale responsable des aires spécialement protégées.

### III. PROGRAMME A LONG TERME DE SURVEILLANCE CONTINUE ET DE RECHERCHE EN MATIERE DE POLLUTION (MED POL)

#### A. RECHERCHE ET SURVEILLANCE CONTINUE

Les Parties contractantes:

1. Accueillent favorablement et approuvent les recommandations de la Réunion du Groupe de travail sur la coopération scientifique et technique pour le MED POL (UNEP/WG.118/9).
2. Réaffirment que les principaux objectifs du MED POL consistent à fournir l'information nécessaire à l'application de la Convention et de ses Protocoles et à l'évaluation de l'efficacité des mesures prises par les Parties contractantes pour la prévention de la pollution.

#### B. APPLICATION TECHNIQUE DU PROTOCOLE RELATIF A LA POLLUTION D'ORIGINE TELLURIQUE

Les Parties contractantes:

1. Reconnaissent que l'application précoce du Protocole constitue à elle seule la contribution la plus importante pour lutter contre l'introduction de polluants en mer Méditerranée.
2. Invitent le secrétariat à proposer un ordre de priorité et un calendrier réaliste pour l'application progressive des programmes et des mesures, y compris les normes communes d'émission et d'usage requises pour l'application du Protocole.

#### C. ADOPTION DE CRITERES PROVISOIRES DE QUALITE DU MILIEU POUR LES EAUX DE BAINNADE

Les Parties contractantes:

1. Adoptent les critères provisoires OMS/PNUE de qualité du milieu recommandés par le Groupe de travail sur la coopération scientifique et technique dans le document UNEP/WG.118/9, annexe VI.

#### D. ADOPTION DE CRITERES PROVISOIRES DE QUALITE DU MILIEU POUR LE MERCURE

Les Parties contractantes:

1. Adoptent les critères provisoires OMS/FAO/PNUE pour le mercure dans les produits de la mer, tels qu'ils figurent dans le document UNEP/WG.91/5 (paragraphe 109) et les recommandations du paragraphe 113. (Le Groupe de travail sur la coopération scientifique et technique a recommandé, pour ces critères, une autre formulation qui figure dans le document UNEP/WG.118/9, annexe V).

#### E. PREPARATION DE CRITERES SUPPLEMENTAIRES DE QUALITE DU MILIEU

Les Parties contractantes:

1. Décident que des critères supplémentaires de qualité du milieu, concernant notamment les coquillages, les zones de conchyliculture et les hydrocarbures de pétrole, devront être pris en considération lors de la quatrième réunion du Groupe de travail sur la coopération scientifique et technique avant d'être soumis par les Parties contractantes en vue de leur adoption.

#### IV. COOPERATION DANS LES CAS DE SITUATION CRITIQUE

Les Parties contractantes:

1. Recommandent que tous les Etats côtiers mettent au point et adoptent des plans nationaux d'urgence, lesquels constituent une condition préalable indispensable à la conclusion d'accords multilatéraux et sous-régionaux d'assistance mutuelle en cas de situation critique.
2. Recommandent que le Centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures élabore des propositions en vue d'accords de coopération à l'échelon sous-régional dans les cas de situation critique comportant une pollution par les hydrocarbures.

#### V. DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES

Les Parties contractantes:

1. Réaffirment le rôle central de coordination de l'Unité de coordination pour la mise en oeuvre de toutes les composantes du Plan d'action et de la Convention, y compris ses Protocoles.
2. Notent avec satisfaction l'implantation renforcée des Centres d'activités régionales pour le Plan Bleu (Sophia Antipolis), le Programme d'action prioritaires (Split) et les aires spécialement protégées (Tunis).
3. Confirment une nouvelle fois que les Centres d'activités régionales sont des institutions nationales chargées de mettre en oeuvre des tâches spécifiques dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée.
4. Confirment que le Groupe de travail sur la coopération scientifique et technique pour le MED POL ainsi que les réunions conjointes des Structures focales nationales du Plan Bleu et du Programme d'actions prioritaires constituent les organismes auxiliaires permanents des Parties contractantes pour les composantes scientifiques/techniques et socio-économiques du Plan d'action.
5. Recommandent que soit convoquée en 1986 une réunion qui sera chargée d'examiner la structure et les fonctions du Centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures (ROCC) et de formuler des recommandations en vue de leur soumission à la 5ème réunion des Parties contractantes qui statuera à ce sujet.
6. Recommandent que le secrétariat mène une étude sur les programmes de formation et de coopération technique ayant trait aux diverses composantes; les résultats de cette étude seront communiqués à toutes les Parties contractantes.

7. Accueillent favorablement les mesures recommandées pour qu'une opération de publicité relative au rôle du Plan d'action pour la Méditerranée dans la protection de la mer Méditerranée contre la pollution soit entreprise, ainsi qu'elle a été proposée par la Réunion des Directeurs des Centres d'information des Nations Unies.
8. Accueillent favorablement la publication du bulletin d'information du Plan d'action pour la Méditerranée "MEDWAVE" et estiment que ce bulletin est un élément important de l'échange d'information.

#### VI. DISPOSITIONS FINANCIERES

Les Parties contractantes:

1. Prennent note de la position du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée et invitent les Etats en retard pour le versement de leurs contributions à s'acquitter de celles-ci en priorité.
2. Adoptent le budget pour l'exercice biennal 1986-1987, tel qu'il figure à l'annexe V.
3. Approuvent les mouvements de trésorerie figurant à l'annexe VI.
4. Adoptent, sous réserve de l'application des procédures constitutionnelles appropriées, la répartition des contributions du Fonds d'affectation spéciale pour les années 1986 et 1987 selon les montants indiqués à l'annexe VII.

ANNEX II  
STATUS OF SIGNATURES AND RATIFICATIONS OF THE CONVENTION FOR THE PROTECTION OF THE  
MEDITERRANEAN SEA AGAINST POLLUTION AND ITS RELATED PROTOCOLS  
Status as at 31 March 1985

Convention	Dumping 1/	Emergency 2/	Land-Based Sources 3/	Specially Protected Areas 7/
------------	------------	--------------	-----------------------	------------------------------

Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification
Albania	--	--	16 Mar 81 5/	--	16 Mar 81 5/	--	2 May 83 5/	--	--
Algeria	--	--	19 Nov 79	16 Feb 76	19 Nov 79	17 May 80	--	--	--
Cyprus	16 Feb 76	16 Feb 76	16 Feb 76	16 Feb 76	24 Aug 78 6/	17 May 80	18 May 83 5/	16 Feb 83	8 July 83
Egypt	16 Feb 76	16 Feb 76	24 Aug 78 5/	16 Feb 76	11 Mar 78 6/	17 May 80	13 Jul 82 4/6/	3 Apr 82	--
France	16 Feb 76	16 Feb 76	11 Mar 78 6/	16 Feb 76	3 Jan 79	17 May 80	--	3 Apr 82	--
Greece	16 Feb 76	11 Feb 77	3 Jan 79	16 Feb 76	3 Mar 78	18 May 80	--	4 Apr 82	--
Israel	16 Feb 76	16 Feb 76	1 Mar 84	16 Feb 76	3 Feb 79	17 May 80	--	3 Apr 82	--
Italy	16 Feb 76	16 Feb 76	3 Feb 79	16 Feb 76	8 Nov 77 5/	17 May 80	--	--	--
Lebanon	16 Feb 76	16 Feb 76	8 Nov 77 5/	16 Feb 76	31 Jan 79	17 May 80	--	--	--
Libya	31 Jan 77	31 Jan 77	31 Jan 77	31 Jan 79	30 Dec 77	17 May 80	--	3 Apr 82	--
Malta	16 Feb 76	16 Feb 76	30 Dec 77	16 Feb 76	20 Sep 77	17 May 80	12 Jan 83	3 Apr 82	--
Monaco	16 Feb 76	16 Feb 76	20 Sep 77	16 Feb 76	15 Jan 80	17 May 80	--	2 Apr 83	--
Morocco	16 Feb 76	16 Feb 76	15 Jan 80	16 Feb 76	17 Dec 76	17 May 80	6 Jun 84	3 Apr 82	--
Spain	16 Feb 76	16 Feb 76	17 Dec 76	16 Feb 76	26 Dec 78 5/	--	--	--	--
Syria	--	--	26 Dec 78 4/ 5/	--	30 Jul 77	17 May 80	29 Oct 81	3 Apr 82	26 May 83 4/
Tunisia	25 May 76	25 May 76	30 Jul 77	25 May 76	6 Apr 81	--	21 Feb 83 5/	--	--
Turkey	16 Feb 76	16 Feb 76	6 Apr 81	16 Apr 76	13 Jan 78	--	--	30 Mar 83	--
Yugoslavia	15 Sep 76	15 Sep 76	13 Jan 78	15 Sep 76	16 Mar 78 6/	17 May 80	7 Oct 83 6/	30 Mar 83	30 Jun 84
EEC	13 Sep 76	13 Sep 76	16 Mar 78 6/	13 Sep 76					

- 1/ The Protocol for the prevention of pollution of the Mediterranean Sea by dumping from ships and aircraft
- 2/ The Protocol concerning co-operation in combating pollution of the Mediterranean Sea by oil and other harmful substances in cases of emergency
- 3/ The Protocol for the protection of the Mediterranean Sea against pollution from land-based sources
- 4/ With reserve
- 5/ Accession
- 6/ Approval
- 7/ The Protocol concerning Mediterranean Specially Protected Areas

## ANNEX III

## STATUS OF CONTRIBUTIONS TO THE MEDITERRANEAN TRUST FUND

Status as at 31 December 1984

(in US dollars)

Contracting Parties	Unpaid pledges as at 31.12.83	Adjustments for prior years	Pledges		Collections during 1984		Unpaid pledges for 1984 and for prior years	Unpaid pledges for 1985
			for 1984	for 1985	for prior years	for 1984		
Algeria	26,643	-	23,584	24,648	26,643	-	23,584	24,648
Cyprus	-	-	2,081	2,165	-	1,693	388	2,165
Egypt	-	-	13,814	14,407	-	11,850	1,964	14,407
France	-	-	1,052,799	1,108,239	-	1,052,799	-	1,052,254
Greece	92,895	-	68,986	72,384	92,895	-	68,986	72,384
Israel	47,000	-	48,854	50,801	47,000	-	48,854	50,801
Italy	270,895	(51,031)	677,571	709,407	219,864	-	677,571	709,407
Lebanon	5,750	-	5,911	6,080	5,750	3,386	2,525	6,080
Libyan Arab Jamahiriya	9,305	-	45,084	47,273	-	-	54,389	47,273
Malta	-	-	2,081	2,165	-	2,081	-	2,165
Monaco	-	-	2,081	2,165	-	-	2,081	2,165
Morocco	9,077	-	9,903	10,326	9,077	1,200	8,703	10,326
Spain	-	-	312,256	328,664	-	312,256	-	312,759
Syrian Arab Republic	7,231	-	6,003	6,269	7,231	578	5,425	6,269
Tunisia	7,082	-	6,003	6,269	7,082	3,638	2,365	6,269
Turkey	5,253	-	58,841	61,560	5,253	53,766	5,075	61,560
Yugoslavia	77,691	-	82,470	86,375	77,691	-	82,470	86,375
European Economic Community	-	-	418,437	551,250	-	418,437	-	551,250
Total	558,822	(51,031)	2,836,759	3,090,447	498,486	1,861,684*	984,380	3,018,557
							71,890	

ANNEX IV  
STATUS OF 1984 EXPENDITURES AND 1985 COMMITMENTS AS AT 31 DECEMBER 1984 AND  
PROPOSED BUDGET FOR 1986-1987  
(in US dollars)

	1984		1985		1986		1987	
	Approved	Expended	Approved	Committed	Proposed	Proposed	Proposed	Proposed
SECTION I								
CHAPTER 1. Co-ordination	817,240	695,944	740,000	510,031	780,480	792,260		
CHAPTER 2. Meetings	175,000	148,305	104,000	6,000	102,000	172,000		
CHAPTER 3. MED POL Monitoring	1 090,000	578,634	850,000	382,100	900,000	1 050,000		
CHAPTER 4. MED POL Research	460,000	315,109	275,000	349,000	300,000	350,000		
CHAPTER 5. Regional Oil Combating Centre	410,000	316,524	420,000	259,000	430,000	430,000		
CHAPTER 6. Training and Exchange of Information	187,000	39,313	138,000	-	175,000	190,000		
SECTION II								
CHAPTER 1. Blue Plan	500,000	371,375	620,000	-	805,000	630,000		
CHAPTER 2. Priority Actions Programme	345,450	76,974	431,000	36,850	549,000	591,000		
CHAPTER 3. Specially Protected Areas	183,000	-	200,000	200,000	200,000	200,000		
Total	4 167,690	2 542,178	3 778,000	1 742,981	4 241,480	4 405,260		

ANNEX V

PROPOSED 1986 AND 1987 PROGRAMME BUDGET  
(IN US DOLLARS)

---

	1986	1987
<u>SECTION I</u>		
CHAPTER 1 - Co-ordination	780,480	792,260
CHAPTER 2 - Meetings	102,000	172,000
CHAPTER 3 - MED-POL : Monitoring	900,000	1 050,000
CHAPTER 4 - MED POL : Research	300,000	350,000
CHAPTER 5 - Oil Combating Centre	430,000	430,000
CHAPTER 6 - Training and Exchange of Information	175,000	190,000
<u>SECTION II</u>		
CHAPTER 1 - Blue Plan	805,000	630,000
CHAPTER 2 - Priority Actions Programme	549,000	591,000
CHAPTER 3 - Specially Protected Areas	200,000	200,000
<hr/>		
GRAND TOTAL	4,241,480	4,405,260

---

## SECTION I

## CHAPTER 1 - CO-ORDINATION

	m/m	1986	1987
<b>1. PERSONNEL</b>			
<b>(a) Experts/Staff <u>1/</u> <u>2/</u></b>			
- Co-ordinator - A. Manos (Italy) - D.2 Permanent	12	79,021	81,392
- Senior Programme Officer/Marine Scientist L. Jeftic (Yugoslavia) P.5 Fixed-term	12	65,608	67,576
- Programme Officer/Economist - I. Dharat (Libya) P.4 Fixed-term	12	56,546	58,242
- Associate Programme Officer/Marine Scientist F.S. Civili (Italy) P.2/P.3 Fixed-term	12	43,137	44,431
- Data Processor - K. Altiner (Turkey) P.2 Fixed-term	12	36,870	37,976
- Computer Chief - P. Lees P.5 <u>3/</u>	2	10,935	11,263
<b>Sub-Total 1 - (a) Experts</b>		<b>292,117</b>	<b>300,880</b>
<b>(b) Consultants</b>			
- Librarian	5	4,000	4,400
- Editor	2	4,000	4,400
- Scientific editor		20,000	20,000
- Preparation of documentation for the WG on financing the Med Trust Fund		5,000	-
- Preparation of documentation on technical and legal aspects of a protocol on the prevention of pollution from off-shore exploration and exploitation		15,000	5,000
- Preparation of documentation for the WG Meeting on Liability and compensation		10,000	-
- Unspecified (Contingency)		10,000	20,000
<b>Sub-Total 1 - (b) Consultants</b>		<b>68,000</b>	<b>53,800</b>

1/ International recruitment

2/ In addition, post of Administrative Officer - M. Marquet (France) P.2  
Permanent 12m/m 1986 \$41,477, 1987 \$42,721 is paid from Programme Support Costs.

3/ UNEP Geneva

	m/m	1986	1987
<b>(c) Administrative Support</b>			
- Senior Secretary, International Recruitment, Field Service (Under recruitment)	12	33,563	34,906
- Administrative Assistant N. Zevelakis (Greece) G.5 Fixed-term local recruitment	12	14,192	15,611
- Information Assistant - H. Maroudis-Pissala (Greece) G.5 Fixed-term local recruitment	12	11,700	12,870
- Bilingual Secretary - D. Voga (Greece) G.4 Fixed-term local recruitment	12	12,549	13,804
- Bilingual Secretary - E. Varla (Greece) G.4 Fixed-term local recruitment	12	12,316	13,548
- Bilingual Typist - C. Papageorgopoulos (Greece) G.3 Fixed-term local recruitment	12	10,479	11,527
- Bilingual Typist, G.3 under recruitment (local)	12	10,479	11,527
- Telephone Operator/Receptionist - E. Zaimis (Greece) G.2 Fixed-term local recruitment	12	9,989	10,988
- Driver/Clerk - D. Magiras (Greece) G.2 Fixed-term local recruitment	12	8,765	9,641
- Temporary assistance	8	7,744	8,518
- Overtime		6,357	6,990
<b>Sub-Total 1 -(c) Administrative Support</b>		<b>138,133</b>	<b>149,930</b>
<b>Sub-total 1</b>		<b>498,250</b>	<b>504,610</b>

	1986	1987
	m/m	
2. TRAVEL ON OFFICIAL BUSINESS	50,000	55,000
Sub-total 2	50,000	55,000
3. SUB-CONTRACTS		
- Language and WANG training	2,500	2,500
- Miscellaneous printing	5,000	5,000
- Audio-visual	5,000	5,000
- Unspecified	20,000	20,000
Sub-Total 3	32,500	32,500
4. EQUIPMENT		
(a) Expendable equipment	18,000	19,000
(b) Non-expendable equipment		-
- Data Processing equipment		-
1 Terminal	4,000	-
Fireproof safe	2,600	-
- Audio-visual material (projectors, screen)	5,000	-
- Unspecified	5,000	5,000
Sub-Total 4 - (a) and (b)	34,600	24,000
5. RENTAL AND MAINTENANCE OF PREMISES		
- Rental	49,630	54,000
- Cleaning	11,500	12,650
Sub-Total 5	61,130	67,250

	m/m	1986	1987
6. OPERATION AND MAINTENANCE OF EQUIPMENT (Typewriters, Xerox, Computer, Official Car)		30,000	33,000
Sub-Total 6		30,000	33,000
7. REPORTING COSTS		10,000	11,000
Sub-Total 7		10,000	11,000
8. SUNDRIES.			
(a) Telex, Telephone, Postage and Freight		55,000	55,000
(b) Hospitality		4,000	4,400
(c) Miscellaneous		5,000	5,500
Sub-Total 8		64,000	64,900
TOTAL CHAPTER I		780,480	792,260

## (SECTION I)

CHAPTER 2 - MEETINGS

---

	1986	1987
- Meetings of Bureau	12,000	12,000
- Joint meetings of Blue Plan/PAP Focal Points	30,000	30,000
- Meeting on bilateral and multilateral aid programmes	10,000	-
- Working Group on liability and compensation	10,000	-
- Working Group on financing the Med Trust Fund	10,000	-
- Meetings of experts on off-shore protocol (2)	30,000	-
- Conference of plenipotentiaries on the off-shore protocol	-	50,000
- 5th Ordinary Meeting of Contracting Parties	-	80,000
TOTAL CHAPTER 2	102,000	172,000

---

## (SECTION I)

CHAPTER 3 - MED POL - MONITORING

	1986		1987	
<b>1. PERSONNEL <u>A/</u></b>				
<u>Experts/Consultants</u>				
- FAO Fishery Expert, P-5	12mm	65,000	12mm	67,000
- WHO Senior Scientist, P-5	12mm	78,000	12mm	80,000
- IAEA Maintenance Engineer, P-3	12mm	60,000	12mm	62,000
<u>Administrative Support</u>				
- FAO Secretary, Athens, Local G-4	12mm	12,000	12mm	14,000
- WHO Secretary, Athens, Local G-4	12mm	14,000	12mm	15,000
- WHO Secretary, Copenhag., Loc.G-4	6mm	8,000	6mm	9,000
- IAEA Lab. Assist., Monaco, Local G-5	12mm	25,000	12mm	27,000
Component Total		262,000		274,000
<b>2. TRAVEL <u>B/</u></b>				
- WHO		10,000		10,000
- FAO		10,000		10,000
- IOC/UNESCO		5,000		5,000
- WMO		5,000		5,000
- IAEA		20,000		20,000
Component Total		50,000		50,000

A/ Cost of UNEP staff involved in MED POL covered through Chapter I (Co-ordination) of MAP budget.

B/ Cost of travel of UNEP staff related to MED POL covered through Chapter I (Co-ordination) of MAP budget.

	1986	1987
<b>3. SUBCONTRACTS</b>		
- Intercalibration of petroleum hydrocarbon analytical methods (through IOC)	12,000	-
- Intercalibration of microbiological reference methods (through WHO)	12,000	-
- Printing of VIII ICSEM/IOC/UNEP proceedings (ICSEM through the secretariat)	-	25,000
- Assistance through agreements	316,600	431,000
<b>Component Total</b>	<b>340,600</b>	<b>456,000</b>
<b>4. MEETINGS/TRAINING/WORKSHOPS/FELLOWSHIPS</b>		
<u>Meetings:</u>		
- Working Group for Scientific and Technical Co-operation	45,000	50,000
<u>Training:</u>		
- On-job training (through the secretariat)	80,000	80,000
<u>Fellowships:</u>		
- Fellowships for attendance at meetings:		
- VIII ICSEM/IOC/UNEP Workshops	45,000	-
- Consultation meeting to assess results of monitoring activities	-	40,000
- Consultation meeting on LBS monitoring (WHO)	-	15,000
- Other meetings	30,000	30,000
<b>Component Total</b>	<b>200,000</b>	<b>215,000</b>

	1986	1987
<b>5. EQUIPMENT <u>C/</u></b>		
<u>Expendable</u>		
- Spare parts for common maintenance service (through IAEA)	25,000	30,000
<u>Non-expendable</u>		
- Laboratory equipment (to ILMR)	18,000	20,000
<b>Component Total</b>	<b>43,000</b>	<b>50,000</b>
<b>6. RENTAL AND MAINTENANCE OF PREMISES<sup>D/</sup></b>	-	-
<b>Component Total</b>	-	-
<b>7. OPERATION AND MAINTENANCE OF EQUIPMENT <u>E/</u></b>		
- IAEA	1,800	2,000
<b>Component Total</b>	<b>1,800</b>	<b>2,000</b>
<b>8. REPORTING COSTS <u>F/</u></b>		
- IAEA	1,300	1,500
<b>Component Total</b>	<b>1,300</b>	<b>1,500</b>
<b>9. SUNDRY <u>G/</u></b>		
- IAEA	1,300	1,500
<b>Component Total</b>	<b>1,300</b>	<b>1,500</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>900,000</b>	<b>1,050,000</b>

C/ Equipment committed through Agreements included in Section 3 (Sub-contracts).

D/ No direct costs to MED POL.

E/ This item covers only the cost of operation and maintenance of equipment used by ILMR for common maintenance service

F/ Costs of translation and printing of UNEP documents related to MED POL covered through Chapter I (Co-ordination) of MAP budget.

G/ Cost of sundry items related to MED POL incurred by UNEP covered through Chapter I (Co-ordination) of MAP budget.

(SECTION I)

CHAPTER 4 - MED POL - RESEARCH

	1986	1987
<b>SUBCONTRACTS</b>		
Activity A	35,000	36,000
B	16,000	18,000
C	16,000	18,000
D	25,000	36,000
E	16,000	18,000
F	20,000	26,000
G	20,000	26,000
H	25,000	26,000
I	12,000	20,000
J	15,000	16,000
K	25,000	30,000
L	25,000	30,000
<b>Sub-total</b>	<b>250,000</b>	<b>300,000</b>
<b>MEETINGS</b>		
Activity A	12,500	12,500
D	12,500	12,500
H	12,500	-
K	12,500	-
L (two meetings)	-	25,000
<b>Sub-total</b>	<b>50,000</b>	<b>50,000</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>300,000</b>	<b>350,000</b>

## (SECTION I)

CHAPTER 5 - REGIONAL OIL COMBATING CENTRE

	m/m	1986	m/m	1987
<b>1. PERSONNEL</b>				
<b>(a) Experts and consultants</b>				
- Director P-5	12	66,000	12	67,980
- Technical Expert (P-4)	12	62,400	12	64,270
- Deputy Director/Admin. (P-4)	12	58,000	12	59,740
- Consultants		4,300		4,700
<b>(b) Administrative support</b>				
- Information Officer	12	21,700	12	23,870
- Bilingual Secretary	12	16,900	12	18,590
- 2 Clerks/typists/telephone and telex operators	24	30,200	24	33,220
- Concierge	12	14,500	12	15,950
<b>2. TRAVEL</b>		15,000		15,000
<b>3. FELLOWSHIPS</b>		18,000		16,000
<b>4. MEETINGS</b>		77,000		69,000
<b>5. EQUIPMENT</b>		10,000		5,000
<b>6. SUNDRY</b>				
Operation and maintenance of equipment		5,000		5,680
Maintenance of premises		1,000		1,000
Miscellaneous		30,000		30,000
<b>TOTAL CHAPTER 5</b>		<b>430,000</b>		<b>430,000</b>

CHAPTER 6 - TRAINING AND EXCHANGE OF INFORMATION

		1986		1987
- Support to training courses		90,000		90,000
- Trainees at Med Unit		13,000		15,000
- Support to national brochures		25,000		25,000
- Compendium of bilateral and multilateral aid related to the objective of the MAP		-		10,000
- Med newsletter (English/French) six issues a year		25,000		25,000
- International competition for a poster on the protection of the Mediterranean		10,000		15,000
- Miscellaneous		12,000		10,000
<b>TOTAL CHAPTER 6</b>		<b>175,000</b>		<b>190,000</b>

(SECTION II)  
CHAPTER 1 - BLUE PLAN

	1986	1987
1. PERSONNEL		
a. <u>Experts/Consultants</u>		
Scientific Director	90,000	90,000
Researchers (three)	180,000	150,000
Consultants	100,000	25,000
<u>Assistance</u>		
Information retrieval assistant		
Mathematician		
Data-processing analyst)	75,000	80,000
Administrative Assistance	host country	host country
2. TRAVEL	45,000	30,000
3. SUB-CONTRACTS	100,000	50,000
4. MEETINGS		
- Steering Committee	10,000	10,000
- Other meetings	50,000	60,000
5. EQUIPMENT	90,000	50,000
6. RENTAL & MAINTENANCE OF PREMISES	host country	host country
7. OPERATION & MAINTENANCE OF EQUIPMENT	host country	host country
8. REPORTING COSTS	30,000	50,000
9. SUNDRY	35,000	35,000
<b>TOTAL CHAPTER 1 SECTION II</b>	<b>805,000</b>	<b>630,000</b>

(SECTION II)  
CHAPTER 2 - PRIORITY ACTIONS PROGRAMME

	1986	1987
<b>1. PERSONNEL</b>		
Director	host country	host country
Experts	38,000	34,000
Consultants	190,000	190,000
Administrative support	23,000	25,000
Administrative assistance	host country	host country
<b>2. TRAVEL</b>	21,000	22,000
<b>3. SUB-CONTRACTS</b>	34,000	26,000
<b>4. MEETINGS</b>	164,000	174,000
<b>5. EQUIPMENT</b>		
Expendable	2,000	4,000
Non-Expendable	5,000	35,000
<b>6. RENTAL &amp; MAINTENANCE OF PREMISES</b>	host country	host country
<b>7. OPERATION &amp; MAINTENANCE OF EQUIPMENT</b>	5,000	6,000
<b>8. REPORTING COSTS</b>	51,000	58,000
<b>9. SUNDRY</b>	16,000	17,000
<hr/>		
<b>TOTAL CHAPTER 2 SECTION II</b>	<b>549,000</b>	<b>591,000</b>
<hr/>		

SECTION II  
CHAPTER 3 - SPECIALLY PROTECTED AREAS

	m/m	1986	m/m	1987
PERSONNEL				
a. Experts/Consultants				
- Expert (recruited by RAC/SPA)	12	70,206	12	72,310
- Documentalist	12	43,194	12	44,490
- Consultants		15,000		15,000
b) Administrative Support				
- Secretary	12	16,500	12	18,150
2. TRAVEL		7,500		7,500
3. SUB-CONTRACTS		25,600		20,550
4. MEETINGS		-		-
5. EQUIPMENT				
Non-expendable		2,000		2,000
6. RENTAL AND MAINTENANCE OF PREMISES		host country		host country
7. OPERATION & MAINTENANCE OF EQUIPMENT		4,000		4,000
8. REPORTING COSTS		2,000		2,000
9. SUNDRY				
-Communication, postage, freight		10,000		10,000
-Hospitality		2,000		2,000
-Miscellaneous		2,000		2,000
TOTAL CHAPTER 3 SECTION II		200,000		200,000

ANNEX VI  
REVISED 1984-1987 CASH FLOW  
(in thousands of US dollars)

	1984 Revised	1985 Revised	1986 Estimated	1987 Estimated
<b>A. INCOME</b>				
<u>Mediterranean Trust Fund</u>				
1. Uncommitted at the beginning of year	2 278	2 449	1 336	1 107
2. Committed at end of previous year	1 401	1 743	3 000	3 000
3. Unpaid contributions of previous year	559	984	800	600
4. Contributions due for current year	2 418	2 539	2 792	3 072
5. Contributions paid for following year	72	(72)	-	-
6. Contributions unpaid	(1 142)	(800)	(600)	(400)
7. EEC contribution	525	551	606	666
8. Bank interest and miscellaneous income	732	400	400	400
	<u>6 843</u>	<u>7 794</u>	<u>8 334</u>	<u>8 445</u>
Sub-total				
<u>Counterpart Contribution</u>				
9. Host country contribution	800	401	450	450
Host country unpaid contribution	(400)	417		
<u>Environment Fund</u>				
10. UNEP contribution		50	50	50
<b>Total A</b>	<b>7 243</b>	<b>8 662</b>	<b>8 834</b>	<b>8 945</b>

ANNEX VI  
 REVISED 1984-1987 CASH FLOW  
 (in thousands of US dollars)  
 (continued)

	1984 Revised	1985 Revised	1986 Estimated	1987 Estimated
<b>B. EXPENDITURES</b>				
1. Programme costs	2 542	3 778	4 241	4 405
2. Programme support costs	282	385	486	508
3. P.S.C. set aside in previous year		(227)	(390)	(390)
Total B	2 824	3 936	4 337	4 523
A - B	4 419	4 726	4 497	4 422
<b>C. FORWARD COMMITMENTS</b>				
1. Programme costs	1 743	3 000	3 000	3 000
2. P.S.C. set aside for future year	227	390	390	390
Total C	1 970	3 390	3 390	3 390
<b>D. BALANCE OF UNCOMMITTED FUNDS</b>				
(A-B-C) carried forward at the end of the year	2 449	1 336	1 107	1 032

ANNEX VII  
 APPORTIONMENT OF CONTRIBUTIONS TO THE MEDITERRANEAN TRUST FUND  
 FOR THE 1986 AND 1987 BIENNIUM  
 (in US dollars)

Contracting Parties	U.N. Scale (GA 37)	U.N. Scale at 100%	Proposed Contributions 1986	Proposed Contributions 1987
Algeria	0.13	0.91	25,407	27,956
Cyprus	0.01	0.07	1,954	2,150
Egypt	0.07	0.49	13,681	15,053
France	6.51	45.85	1,280,133	1,408,512
Greece	0.40	2.81	78,455	86,323
Israel	0.23	1.61	44,951	49,459
Italy	3.74	26.33	735,134	808,858
Lebanon	0.02	0.14	3,905	4,300
Libyan Arab Jamahiriya	0.26	1.81	50,535	55,603
Malta	0.01	0.07	1,954	2,150
Monaco	0.01	0.07	1,954	2,150
Morocco	0.05	0.35	9,772	10,752
Spain	1.93	13.57	378,875	416,870
Syrian Arab Republic	0.03	0.22	6,142	6,759
Tunisia	0.03	0.22	6,142	6,759
Turkey	0.32	2.25	62,820	69,120
Yugoslavia	0.46	3.23	90,182	99,226
<b>SUB-TOTAL</b>	<b>14.21</b>	<b>100.00</b>	<b>2,792,000</b>	<b>3,072,000</b>
EEC			606,000	666,000
Host Country			450,000	450,000
<b>TOTAL</b>			<b>3,848,000</b>	<b>4,188,000</b>